

INTOSAI



# Revue

INTERNATIONALE  
de la vérification des comptes publics



Avril 2004

**Conseil de rédaction**

Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes de l'Autriche

Sheila Fraser, Vérificatrice générale par intérim du Canada

Mohamed Raouf Najjar, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie

David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis

Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

**Présidente**

Helen H. Hsing (É.-U.)

**Rédacteur en chef**

Donald R. Drach (É.-U.)

**Rédactrices en chef adjointes**

Linda J. Sellevaag (É.-U.)

Alberta E. Ellison (É.-U.)

**Rédacteurs associés**

Bureau du vérificateur général (Canada)

Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)

Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)

Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)

Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)

Khemais Hosni (Tunisie)

Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)

Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)

U.S. General Accounting Office (É.-U.)

**Administration**

Sebrina Chase (É.-U.)

**Membres du Comité directeur de l'INTOSAI**

Yun-Churl Jeon, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président

Árpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Premier Vice-président

Osama Jaffer Faqeeh, Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président

Franz Fiedler, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général

Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Service de la vérification, Antigua-et-Barbuda

Valmir Campelo, Ministre, Président, Cour des comptes, Brésil

Léopold A.J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso

Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte

Vijayendra N Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde

Tsutomu Sigiura, Président, Conseil de contrôle, Japon

Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Riksrevisjonen, Norvège

Genaro Matute Mejia, Contrôleur général, Contraloría General, Pérou

Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal

Pohiva Tui'onetoa, Vérificateur général, Service de vérification, Tonga

Mohamed Raouf Najjar, Premier président, Cour des comptes, Tunisie

Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni

David M. Walker, Contrôleur général, General Accounting Office, États-Unis

Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes, Uruguay, Président

# Revue

INTERNATIONALE  
de la vérification des comptes publics

©2004 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7814, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : spel@gao.gov).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à [www.intosai.org](http://www.intosai.org). On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à [spel@gao.gov](mailto:spel@gao.gov).

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

## Table des matières

<b>Éditorial</b>	<b>1</b>
<b>En bref</b>	<b>5</b>
<b>Rendre le monde meilleur de vérification en vérification</b>	<b>10</b>
<b>Une entrevue avec Sheila Fraser</b>	<b>17</b>
<b>Tendances actuelles en matière de vérification environnementale : gestion des déchets et gestion de l'eau</b>	<b>20</b>
<b>Retour sur les bancs d'école</b>	<b>23</b>
<b>Coup d'envoi : au Brésil</b>	<b>26</b>
<b>Coup d'envoi : au Sri Lanka</b>	<b>28</b>
<b>Coup d'envoi : en Iran</b>	<b>30</b>
<b>Vérification de la régularité et environnement</b>	<b>32</b>
<b>Collaborer pour régler des problèmes régionaux</b>	<b>34</b>
<b>Publications à signaler</b>	<b>37</b>
<b>Dans le cadre de l'INTOSAI</b>	<b>39</b>
<b>Nouvelles de l'IDI</b>	<b>43</b>

## LA VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: LES ISC ONT UN RÔLE A JOUER



**KLAUS TOEPFER**  
DIRECTEUR EXÉCUTIF, PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT

N.D.L.R.

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI cherche des façons de collaborer à des questions d'intérêt commun avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Dans ce contexte, Klaus Toepfer, directeur exécutif du PNUE, partage avec les lecteurs de la Revue ses vues sur l'importance du rôle des ISC dans le domaine de l'environnement.

À prime abord, le lien entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) et le développement durable n'est peut être pas évident pour la plupart. Le développement durable, c'est à dire celui qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs, semble avoir peu en commun avec le contrôle dans le secteur public. Toutefois, si l'on réfléchit au fait que le développement durable repose sur trois fondements – la société, l'économie et l'environnement – et que les trois sont étroitement liés et tout aussi cruciaux pour le bien être des individus et des nations, ce lien apparaît plus nettement. Disons les choses simplement, le développement durable ne peut être réalisé sans une saine gouvernance, et celle-ci, par ailleurs, est grandement favorisée par le travail inestimable des ISC. Par conséquent, les ISC peuvent jouer un rôle vital en diffusant de l'information sur le développement durable et en appuyant les efforts menant à sa réalisation.

### L'environnement et le développement

L'environnement est le système qui nous maintient en vie – il nous fournit, en tant qu'êtres humains, les biens et les services essentiels à notre survie, à notre bien être, à la diversité culturelle et à la prospérité économique. Le rythme actuel de croissance de la consommation et de la transformation des ressources environnementales menace la durabilité de ce système et notre propre sécurité. C'est pourquoi il faut vouer à l'environnement un grand respect et améliorer constamment notre

---

« *Le développement durable est impossible sans une bonne gouvernance, et le travail appréciable des ISC contribue à une bonne gouvernance* ».

---

compréhension du lien entre celui-ci et le développement, notamment les interactions avec la société.

Dans son rapport intitulé *Notre avenir à tous* (1987), la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a cerné les liens complexes entre les différents problèmes environnementaux, et entre l'environnement et le développement. Le rapport dit ceci : « Depuis l'espace, nous voyons une petite boule toute fragile, dominée non pas par l'activité et les constructions de l'homme, mais par une nébuleuse de nuages, d'océans, de verdure et de sols... Nous pouvons nous pencher sur la terre et l'étudier comme un organisme dont la santé est fonction de celle de tous ses éléments. Nous avons le pouvoir de concilier l'activité humaine et les lois de la nature et de mener une existence plus heureuse, grâce à cette réconciliation.

Qui plus est, les grands défis du développement, tels qu'ils ont été définis lors du Sommet mondial sur le développement durable et dans les Objectifs de développement pour le millénaire, sont étroitement associés aux grands problèmes environnementaux. Alléger le fardeau de la pauvreté, promouvoir le commerce équitable, la santé, la sécurité alimentaire et l'accès aux sources d'énergie, voilà autant d'objectifs étroitement liés au changement climatique, à la perte de biodiversité, à la dégradation des terres et des eaux, à l'appauvrissement de la couche d'ozone, à l'accumulation des déchets et à la présence de polluants organiques persistant dans l'environnement.

Depuis sa création en 1972 par l'Assemblée générale des Nations unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a comme volet essentiel de son mandat la responsabilité de surveiller l'état de l'environnement à l'échelle mondiale. Le PNUE s'y emploie pour que les problèmes environnementaux d'importance capitale à l'échelle internationale reçoivent l'attention voulue des gouvernements. Les changements environnementaux provoqués par les humains se sont accélérés au cours des trois dernières décennies, comme le montrent clairement les rapports phares *Perspectives mondiales en matière d'environnement* (PMME) du PNUE. La complexité croissante de la détérioration de l'environnement et ses liens avec de nombreux autres facteurs ont de graves conséquences sur le développement durable et ses autres fondements, la société et l'économie.

## **Menaces environnementales et gouvernance**

Lorsque nous surveillons et étudions l'état de l'environnement dans le monde, le rapport entre les menaces environnementales et la gouvernance devient frappant. La gouvernance est une question prépondérante qui touche tous les niveaux et tous les secteurs de la société – du niveau local au niveau mondial, et les secteurs privé et public. Elle a une incidence sur tous les aspects de la société – la loi et les droits de la personne; les régimes politique, parlementaire, démocratique et le système électoral; la société civile, la paix et la sécurité; l'administration publique; l'information publique; les médias, le milieu des affaires et l'environnement.

Dans tous les aspects de la vie moderne, la sensibilisation à l'égard des questions de gouvernance et l'attention qu'elles suscitent se sont accrues, et en particulier dans leur rapport avec l'environnement. Toutefois, même si nous avons progressé dans ce domaine, nous n'arrivons pas à suivre le rythme de la détérioration de l'environnement. Si nous voulons parvenir à contrer cette détérioration et les menaces que, partant, elle fait peser sur l'environnement des êtres humains, notre détermination à mettre en

---

*Tenir la population informée des actions gouvernementales – ce qu'on appelle gouvernement ouvert – a fait ses preuves. C'est un moyen fort efficace de veiller à la prise en compte de l'environnement dans les décisions.*

---

œuvre une saine gouvernance doit égaler notre détermination à adopter des politiques environnementales saines. À cette détermination doit s'ajouter la volonté d'améliorer notre approche de la gouvernance – l'adoption d'un nouveau modèle dans la façon de concrétiser la gouvernance, de prendre des décisions et de les mettre en œuvre.

Force nous est de reconnaître qu'une démocratie et qu'une transparence améliorées ne sont pas des garanties abstraites et procédurales, mais des éléments essentiels du cadre dans lequel s'inscrit le développement durable. S'assurer que les citoyens sont informés et qu'ils participent à la prise de décisions fait partie intégrante de ce processus. Les tenir au courant des actions du gouvernement – ce que l'on appelle la transparence – s'est avéré un moyen très efficace de s'assurer que l'on tient compte de l'environnement dans la prise de décisions. Bref, un gouvernement transparent rime avec un gouvernement vert.

Depuis longtemps, on reconnaît que les gens ont le pouvoir d'influer sur les politiques. Comme le déclarait en 1972, la Commission pour l'étude de l'Organisation de la paix : [traduction] « Ce n'est que grâce à une grande prise de conscience, à l'information et à la connaissance, à la mobilisation et aux actions des gens du monde entier que les problèmes environnementaux pourront être réglés. Les lois et les institutions, à elles seules, ne suffisent pas. La volonté des gens doit être assez forte, assez tenace pour susciter l'avènement d'une vie vraiment saine pour toute l'humanité. »

## **Promouvoir la transparence à l'égard des questions environnementales**

Les ISC jouent un rôle vital en suscitant la transparence des opérations gouvernementales et en s'assurant que les actions des gouvernements sont orientées par des citoyens informés. Les ISC favorisent une saine gestion financière et la reddition de comptes aux citoyens – notions qui, toutes deux, sont des éléments essentiels du développement durable. De plus, l'indépendance dont jouissent les ISC pour effectuer des contrôles comptables, de régularité, de gestion ou d'optimisation des ressources les place dans une position unique pour évaluer, de façon légitime et crédible, l'efficacité et l'efficacité des politiques et des obligations gouvernementales.

Dans un tel contexte, le principal centre d'intérêt du PNUE est l'importance croissante de la vérification environnementale par les ISC au niveau national et, entre autres, le travail du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE). Récemment, le PNUE a étudié avec le GTVE des moyens de renforcer mutuellement leurs activités respectives. Pour le PNUE, le premier point de contact demeure le projet GEO et ses rapports d'évaluation de l'environnement mondial et les mécanismes connexes ([www.unep.org/geo](http://www.unep.org/geo)). Pour évaluer l'état de l'environnement, on utilise l'approche FPEIR ou DPSIR (forces motrices–pressions–état–impact–réponse). Cette approche s'appuie sur les questions suivantes :

- Qu'advient-il de l'environnement et pourquoi?
- Quel est l'impact sur l'environnement?
- Quelles sont les politiques adoptées et leur impact?

Le travail des vérificateurs dans le domaine de l'environnement constitue donc une source précieuse d'information indépendante, légitime et crédible pour évaluer l'efficacité et l'efficacité des politiques environnementales au niveau national. Cette

information peut non seulement alimenter les rapports GEO aux niveaux mondial, régional, infrarégional et national, mais apporter aussi une contribution de taille au mandat général du PNUE, la surveillance de l'état de l'environnement à l'échelle mondiale. Nous encourageons le GTVE à continuer à promouvoir la vérification environnementale d'une manière aussi vaste et intégrée que possible, tout en tenant compte des contraintes que posent les systèmes très diversifiés au niveau national.

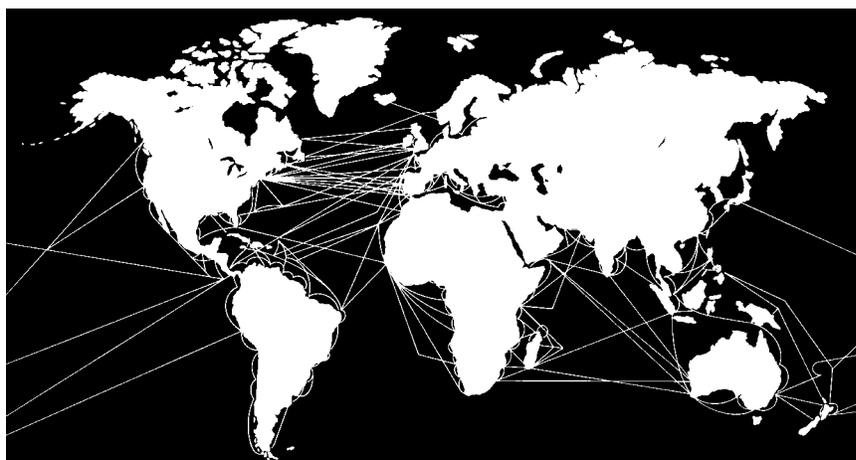
## **Acquisition de compétences en vérification environnementale**

Pour conclure, j'aimerais glisser quelques mots sur l'acquisition de compétences, thème sur lequel mon ami et homologue James Wolfensohn a écrit dans le dernier numéro de la présente *Revue*. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un secteur clé dans lequel le PNUE et le GTVE de l'INTOSAI peuvent collaborer, car nos deux organisations doivent faire face à une demande impressionnante de la part de nos membres respectifs. J'estime que les premiers cours pilotes en vérification environnementale que le GTVE et l'Initiative de développement de l'INTOSAI ont récemment parrainés sont une initiative heureuse. Grâce à la collaboration entre le GTVE et GEO nous comptons améliorer nos méthodes d'évaluation de l'environnement mondial et nos documents de formation en intégrant les approches et les résultats de la vérification environnementale. L'acquisition de compétences utiles tant en vérification environnementale qu'en évaluation de l'environnement mondial peut doter les pays des outils et des connaissances dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, susciter des changements positifs et, à la longue, contribuer au développement durable. Ce ne sera pas là une mince réalisation.

### **Numéro spécial de la *Revue* sur la vérification environnementale**

Bien qu'elle soit maintenant une pratique courante pour de nombreuses ISC, la vérification environnementale est un domaine relativement nouveau pour d'autres. Des obstacles, réels et perçus, empêchent encore d'autres ISC de s'y aventurer. Dans le présent numéro de la *Revue*, nous voulons faire partager l'expérience des ISC dans ce domaine afin de faire mieux connaître la vérification environnementale au sein de l'INTOSAI et d'exposer des idées sur la façon pour les ISC d'acquérir les compétences voulues pour entreprendre des vérifications environnementales. Outre nos chroniques habituelles, ce numéro présente des articles dans lesquels nos collaborateurs du monde entier nous parlent de leurs expériences en vérification environnementale et des vues pénétrantes qu'ils en ont retiré.

# EN BREF



## Antigua-et-Barbuda

### Présentation du Rapport sur les comptes publics

En octobre 2002, la Directrice de la vérification d'Antigua-et-Barbuda a présenté son rapport de vérification des comptes publics pour les années 1995-2000.

Le ministère de la Vérification a connu plusieurs problèmes lors de la vérification de ces comptes. Cependant, grâce au concours des experts-conseils du ministère du Trésor, les comptes sont pour ainsi dire à jour.

Les comptes publics pour les années 1995-2000 ont été déposés devant la Chambre des représentants le 22 octobre 2002, et renvoyés au Comité des comptes publics. À l'heure où nous mettons sous presse, le Comité n'avait pas terminé l'étude des comptes, comme l'exige la loi.

Le ministère de la Vérification prévoit terminer sa vérification des comptes publics de 2001 et de 2002 avant la fin du présent exercice (2004).

Pour plus d'information : Ministère de la vérification, télécopieur : ++1 (268) 460-5960; courriel : audi@candw.ag.

## États-Unis d'Amérique

### Rapport redditionnel et de rendement de 2003

En novembre 2003, soit à peine 45 jours après la fin de l'exercice, le General Accounting Office (GAO) des États-Unis a publié son Rapport redditionnel et de rendement de 2003.

Dans l'introduction au Rapport, le Contrôleur général David Walker a déclaré que l'année 2003 avait été une année exceptionnelle pour le GAO. « En rétrospective, on constate que nos travaux ont porté sur bon nombre des questions difficiles auxquelles la nation fait face, notamment les menaces à la sécurité de tout ordre, l'évolution démographique, l'augmentation de l'interdépendance, les changements scientifiques et technologiques rapides, un éventail de questions liées à la qualité de vie, de même que les défis que posent la transformation du gouvernement et l'augmentation des pressions budgétaires... Dans ces secteurs de nos travaux et dans d'autres, la population américaine a profité cette année d'un éventail de mesures prises par les organismes américains à la suite de nos analyses et de nos recommandations grâce à nos efforts qui ont accru la visibilité des questions devant faire l'objet d'une attention ». Les travaux réalisés par le GAO en 2003 ont eu des retombées financières de 35,4 milliards de dollars – soit un rendement de 78 \$ sur chaque dollar

dépensé par le GAO – et de nombreuses autres améliorations qui n'ont pas de prix. « Je crois que les lecteurs de ce rapport conviendront que les contribuables ont obtenu du GAO un excellent rendement de leur investissement », a conclu le Contrôleur général.

En plus des données présentées sur le rendement global du GAO, le rapport fait ressortir les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques du GAO. Le rapport contient également les états financiers de l'exercice 2003, qui ont reçu pour la 17<sup>e</sup> fois une opinion sans réserve du vérificateur indépendant. Le rapport comprend une mine d'informations sur les activités du GAO, y compris un survol de l'organisation et de la gestion, des sommaires des principaux travaux réalisés par chaque équipe de vérification, ainsi que de l'information sur le capital humain et les initiatives en matière de technologies de l'information.

Le GAO compte soumettre encore une fois son rapport à l'Association of Government Accountants, qui décerne un certificat d'excellence aux meilleurs rapports redditionnels. Le rapport de 2002 a été cité par l'Association pour son excellence. Il était également l'un des deux seuls rapports gouvernementaux à recevoir de l'IBM Center for the Business of Government, E-reporting, l'appréciation la plus élevée à la suite de l'évaluation de l'information sur le rendement communiquée par des gouvernements sur support électronique. Ce centre évalue la convergence de deux tendances – la mesure du rendement et l'information communiquée sur support électronique – pour mesurer comment les administrations fédérales, les administrations des États et les administrations locales tiennent la population informée de leurs activités. Le rapport de 2002 s'est également mérité l'American Graphic Design Award pour son design graphique.

Le rapport redditionnel et de rendement du GAO et les rapports précédents se trouvent sur le site du GAO à l'adresse [www.gao.gov](http://www.gao.gov). Pour plus d'information, communiquer avec le GAO, téléc. : ++(202) 512 4021; courriel : [spel@gao.gov](mailto:spel@gao.gov).

## Hong Kong

### Un nouveau directeur de la vérification

À la suite de la nomination du chef de l'exécutif de la Région administrative spéciale de Hong Kong et sur sa recommandation, M. Benjamin Kwok-bun Tang a été nommé directeur de la vérification par l'Assemblée nationale de la République populaire de Chine, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

M. Tang s'est joint à l'administration publique en octobre 1974. Il a travaillé dans différents services et ministères au cours de ses 29 années de service et il connaît bien les divers rouages de l'administration publique. Il a récemment occupé les fonctions d'imprimeur de l'État, de mars 1998 à janvier 2000, et de commissaire de l'assurance, de janvier 2000 à novembre 2003.



M. Benjamin Kwok-bun Tang, nouveau directeur de la vérification de Hongkong.

Pour plus d'information : Audit Commission, Immigration Tower, 7, Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, Chine; courriel :

[enquiry@aud.gov.hk](mailto:enquiry@aud.gov.hk); site Web : [www.info.gov.hk/aud](http://www.info.gov.hk/aud).

## Hongrie

### Plan d'audit et de formation pour 2004

La Cour des comptes exécute ses missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit à moyen terme. Le président de la Cour approuve ce plan et responsable de sa mise en œuvre.

En 2003, l'étendue des attributions de la Cour a été améliorée, ce qui a donc renforcé son rôle et son autorité. En vertu de la nouvelle loi, l'autorité de la Cour a été accrue afin de lui permettre de contrôler la légalité de l'utilisation des biens et des subventions de l'État.

Au cours des dernières années, les audits obligatoires effectués en vertu de dispositions juridiques ont mobilisé environ 60 p. 100 des moyens de la Cour. Les 40 p. 100 qui restent ont été consacrés à la sélection de missions et de sujets qui concernaient des questions actuelles et importantes sur le plan socio-économique, ainsi que l'exécution d'audits qui prévoyaient la préparation d'analyses économiques et de conclusions. Cela a permis de favoriser la transparence des comptes publics et de la gestion des biens de l'État.

Tous les ans, la Cour des comptes est tenue de présenter une opinion d'expert sur le budget de l'État et de contrôler les comptes finaux, l'utilisation qui a été faite des subventions versées aux administrations locales à même le budget central et leur comptabilisation; et les activités et la gestion financière de la société de privatisation publique et de l'agence de presse nationale. S'agissant de l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne, la Cour doit aussi effectuer un audit d'accréditation du cadre institutionnel qui a été établi en vue de mettre le SAPARD (Programme spécial d'adhésion pour

l'agriculture et le développement rural) en œuvre et de verser les aides financières.

En 2004, la Cour va contrôler l'état et le financement des produits pharmaceutiques, le projet pilote de ciblage des soins, et les programmes PHARE (un instrument mis en place par l'Union européenne visant à restructurer les économies des pays candidats à l'adhésion) qui ont été mis en œuvre dans le système de santé, et l'usage qui a été fait des crédits alloués aux administrations centrales et locales pour financer et restaurer le système de soins. En outre, la Cour va effectuer un audit complet du service des affaires sociales et de la famille du ministère de la Santé.

Compte tenu des transferts de fonctions entre les secteurs public et privé qui sont en cours en Hongrie (ce qui explique pourquoi de nouvelles missions d'audit ont été confiées à la Cour pour les prochaines années), la Cour accordera une attention spéciale au contrôle des activités publiques qui sont effectuées hors du cadre des finances publiques. Un système d'audit distinct est prévu à cette fin.

À la lumière des plans stratégiques de la Cour et de son programme préliminaire, la Cour prévoit évaluer et analyser en détail, d'ici à 2006, les relations entre la protection de l'environnement, l'exécution d'activités publiques hors du cadre des finances publiques, la santé, l'enseignement supérieur, l'emploi, la modernisation des forces armées et les revenus du budget central.

Le plan de formation annuel de 2004 a été rédigé conformément à la stratégie à moyen terme de la Cour et prévoit des ateliers de formation et d'autres activités liées aux audits des états financiers, aux contrôles de gestion, à la comptabilité, au régime fiscal national, à l'assurance qualité, à l'échantillonnage, à la gestion financière à l'échelon local et aux questions de base liées à l'audit de l'Union européenne. D'autres cours, comme des formations en

communication et en gestion, sont aussi prévus dans le plan. Des formations linguistiques et informatiques vont aussi contribuer au perfectionnement du personnel de la Cour. Les nouvelles formations vont aussi porter sur la présentation du manuel d'audit de la Cour et un cours sur une fonction publique éthique et non corrompue.

Beaucoup de professionnels d'audit interne de l'administration publique participent aux formations en audit des états financiers de la Cour. Dans le cadre de leurs fonctions, ils appliquent ensuite, en partie, la méthode apprise à la Cour. Dans un proche avenir, cette formation sera accompagnée d'un programme de formation à distance sur Internet.

Pour plus d'information : Cour des comptes, télécopieur : +36 (1) 484-9201; courriel kovacs@asz.hu, incosai2004@asz.hu; site Web : www.asz.hu.

## Irak

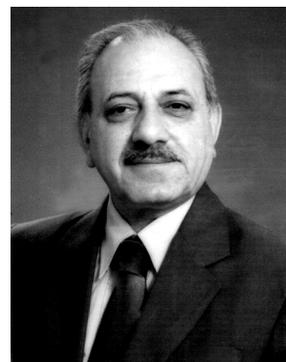
### Nouveau président du Conseil supérieur de contrôle

M. Ihsan K. Ghanim Al-Ghazi a été nommé Président par intérim du Conseil supérieur de contrôle de la République d'Irak. Le nouveau Conseil a repris ses activités de contrôle en avril 2003.

M. Ihsan K. Ghanim est né en 1941 dans le gouvernorat d'Al-Najaf. Il est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité de l'Université de Bagdad (1962) et d'un certificat de comptable agréé de la même institution (1973).

Il a commencé à travailler au sein du Conseil supérieur de contrôle en 1973. Il a assumé diverses fonctions et travaillé dans divers secteurs. Il a été directeur du Bureau financier et

économique, du secteur de l'éducation et du savoir et des services de contrôle au sein de la direction de l'industrie. Il a collaboré à des contrôles dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment, des finances, de la distribution et des services publics. Il a été Vice-président du Conseil de 1997 jusqu'à sa nomination actuelle.



M. Ihsan K. Ghanim Al-Ghazi, Président par intérim du Conseil supérieur de contrôle de l'Irak

Il a suivi de nombreuses formations en comptabilité, en contrôle et en économie en Irak et à l'étranger. Il a aussi été conférencier lors de formations et de programmes d'étude à l'Université de Bagdad. Il a représenté l'Irak pour le contrôle de la Ligue des États arabes de 1980 à 1984. Il a aussi été membre du conseil de l'Union des contrôleurs et des comptables de l'Irak et a participé à de nombreuses conférences arabes et internationales sur le contrôle financier.

### Le Conseil supérieur de contrôle reprend du service

Au lendemain des opérations militaires en Irak, les employés du Conseil ont pris une part active dans le rétablissement des activités du Conseil et la rénovation de ses bureaux à Bagdad et ailleurs au pays. Les bureaux ont été meublés et équipés avec le matériel nécessaire. En outre, des programmes d'emploi ont été mis sur pied en vue de combler les besoins en tenant

compte de la situation actuelle du pays. Outre les activités de contrôle, le plan de travail du Conseil pour 2004 prévoit divers projets visant à renforcer les ressources des employés et à accroître leur efficacité. Le Conseil se prépare à mener à bien ce projet en collaboration avec des parties intéressées à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Le Conseil contribue à l'établissement d'un cadre de gestion financière et de reddition de comptes dans le pays et à la coordination de la gestion des finances publiques avec l'Autorité provisoire de la coalition et les parties concernées. Le Conseil a participé au règlement des obligations de l'État et de diverses administrations de l'avant-guerre. Il s'est aussi employé à organiser l'administration des biens et des propriétés endommagés durant la guerre. Il a publié des lignes directrices sur les procédés que doivent adopter les administrations en vue de garantir un contrôle adéquat.

Le Conseil a continué à collaborer avec les organisations techniques et les ISC arabes et étrangères, notamment les ISC membres de l'ARABOSAI. Il a participé à plusieurs cours donnés par ces organisations et présenté un rapport qui sera intégré dans la documentation qui sera distribuée à la 8<sup>e</sup> assemblée de l'ARABOSAI.

Pour plus d'information, communiquer avec : le Conseil supérieur de contrôle, téléphone : ++004647901312492; courriel : bsairaq@yahoo.com.

## Iran

### Nouveaux locaux pour le siège de la Cour supérieure des comptes

La Cour supérieure des comptes d'Iran, qui a été fondée en 1906, est fière de sa longue histoire en

contrôle et en reddition de comptes au Parlement. Depuis, elle s'est efforcée de favoriser la transparence au sein de tous les organismes publics qui bénéficient d'une manière ou d'une autre du Trésor public.

Afin d'améliorer ses contrôles et d'élargir ses fonctions et ses domaines de compétence, le siège de la Cour supérieure des comptes vient d'emménager dans un nouvel immeuble plus vaste, qui offre des aires de travail améliorées et modernes. L'immeuble est situé dans la partie nord de Téhéran et accueille 488 des 1 294 employés de la Cour, qui travaillent dans tout le pays.

Pour plus d'information : Cour supérieure des comptes, télécopieur : ++98 (21) 888 99 30; courriel : irisac@majlis.ir; site Web : www.dmk.ir.

## Italie

### Le pouvoir des chambres régionales des comptes est élargi

En octobre 2001, le Parlement italien a adopté une loi modifiant la Constitution de 1948. La loi reflète l'évolution de l'État italien comme système fédéral et prévoit l'octroi d'un nouveau statut constitutionnel, de nouveaux pouvoirs et d'une nouvelle structure aux régions du pays et modifie leurs relations avec le Parlement et le gouvernement central.

Conformément à ces changements constitutionnels, le Parlement a également approuvé en mai 2003, une loi visant à renforcer le rôle de la Cour des comptes de l'Italie, en sa capacité d'institution d'audit externe chargée de la surveillance de la coordination des finances publiques.

De fait, avec la décentralisation de l'administration publique et l'augmentation des centres de dépense, l'établissement d'un

système régional autonome renforce la nécessité d'une fonction visant à assurer l'équilibre entre les finances publiques et la saine gestion des administrations publiques.

Par conséquent, la nouvelle loi établit une nouvelle structure pour les chambres régionales des comptes de la Cour et élargit leurs pouvoirs d'audit externe, leurs fonctions et leurs ordonnances. Auparavant, les chambres régionales des comptes étaient composées de trois magistrats (un résidant de la chambre et deux conseillers) qui étaient membres de la Cour. Selon la nouvelle structure, une chambre régionale des comptes comprendra cinq membres, car la loi a ajouté deux membres qui seront nommés respectivement par le Conseil régional et le conseil des autorités locales (provinces et municipalités) pour un mandat de cinq ans (le mandat habituel pour le conseil régional). Ces membres ont les mêmes pouvoirs que les magistrats de la Cour et leurs salaires sont versés par le Conseil régional.

Les chambres régionales des comptes ont désormais les pouvoirs et fonctions suivants, pour ce qui est des régions, des provinces et des municipalités :

- surveiller si les régions, les provinces et les municipalités ont respecté le budget conformément au pacte de stabilité et de croissance interne exigé des États membres de l'Union européenne;
- surveiller si elles ont atteint les objectifs fixés par les lois de l'État et de la région;
- évaluer la gestion financière et l'efficacité de leurs activités;
- faire l'audit de leurs systèmes de contrôle interne.

En 2004, les chambres régionales des comptes de la Cour entreprendront ces nouvelles

activités d'audit de la gestion des autorités régionales et locales.

Pour plus d'information, communiquer avec : la Cour des comptes, téléc. : ++39 (06) 38 76-8011; courriel : uric@corconte.it; site Web : www.corconte.it.

## République fédérale d'Allemagne

### Publication du Rapport annuel

La Cour fédérale des comptes, l'ISC allemande, vient de présenter son rapport de 2003 aux assemblées législatives et au gouvernement fédéral. Les 82 éléments du Rapport représentent une portion importante des travaux de contrôle et de consultation de l'ISC. La plupart des observations portaient sur des questions d'actualité qui sont encore susceptibles d'être corrigées. Elles indiquent des dépenses excédentaires et des revenus supplémentaires possibles de quelque 3 000 milliards d'euros.

Le Rapport annuel se compose de cinq chapitres : des commentaires sur l'allocation des crédits fédéraux et les comptes d'immobilisations pour l'exercice de 2002; des contributions sur des constatations de contrôle données; des observations sur les travaux de consultation faits par l'ISC; des commentaires sur les mesures qui ont d'ores et déjà été prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations formulées.

Le 25 novembre 2003, le président de la Cour, Dieter Engels, a rendu public le Rapport annuel lors d'une conférence de presse à Berlin. Il a commenté certains des éléments clés du rapport, comme l'explosion de la dette publique, l'inefficacité de la gestion publique, l'absence de surveillance et de transparence et les lacunes dans la perception des impôts.

Le Rapport souligne aussi les constatations qui découlent du contrôle des subventions fédérales accordées aux instituts de recherche, aux organismes privés et aux organismes sociaux. Souvent, les contrats accordés aux organismes privés ne sont pas suffisamment surveillés ni contrôlés. Lorsque la Cour a vérifié le rendement des organismes fédéraux à l'égard de leur mission, les vérificateurs ont constaté qu'il n'y avait pas d'incitatifs suffisants pour encourager le personnel à utiliser de manière efficace et efficiente les fonds publics.

Le Rapport, dans sa version intégrale en allemand, se trouve sur le site Web de la Cour. Dès que la version abrégée en anglais du rapport sera prête, elle sera aussi affichée sur ce site.

Pour plus d'information : Cour fédérale des comptes, télécopieur : ++49 (1888) 721-2610; courriel : Poststelle@brh.bund.de; site Web : www.Bundesrechnungshof.de.

## Tunisie

### Un nouveau président à la Cour des comptes

M<sup>me</sup> Faiza Kefi a été nommée Présidente de la Cour des comptes de la Tunisie. Elle possède une maîtrise en droit, un doctorat de l'Université des sciences administratives et un diplôme spécialisé en planification de l'éducation.

M<sup>me</sup> Kefi a exercé diverses fonctions au ministère de l'Éducation et par la suite au ministère des Affaires de la Femme. Elle a été présidente de l'Union nationale des femmes de la Tunisie pendant sept ans et a été élue député en 1994.

Elle a également occupé d'autres fonctions importantes dans les domaines de la politique et au sein d'associations. Elle a été nommée ministre de l'Environnement et de la

planification régionale en 1999, ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle en 2001 et par la suite Ambassadeur de la Tunisie à Paris.

Pour plus d'information, communiquer avec la : Cour des comptes, téléc. : ++216 (71) 83 12 53; courriel : arabosai@gnet.tn.

## **Rendre le monde meilleur de vérification en vérification : améliorer la gouvernance et la reddition de comptes à l'égard des actions en faveur de la protection environnementale**

---

Par : Noël Carisse, Liliane Cotnoir, Carolle Mathieu et John Reed du Bureau du vérificateur général du Canada

La planète a connu des mutations profondes et rapides au cours des dernières décennies. Non seulement nos sociétés ont évolué rapidement sous l'effet de nouvelles forces économiques et technologiques, mais notre milieu de vie – notre environnement naturel – évolue lui aussi. En 2002, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a publié la troisième édition de *L'avenir de l'environnement mondial*, dit GEO 3. Rédigé par des savants et des experts mondiaux de renom, ce document brosse un tableau inquiétant de l'état de notre planète. Les forêts pluviales et les récifs coralliens disparaissent. Les réserves d'eau potable sont contaminées par des agents pathogènes et des produits chimiques toxiques. La pollution atmosphérique crée des troubles respiratoires chez les enfants et les adultes. Le sol est contaminé par l'enfouissement de déchets dangereux. La surexploitation des ressources met en péril plusieurs animaux et plantes. Le réchauffement planétaire modifie les climats comme jamais auparavant. (Voir l'encadré pour connaître les principales tendances environnementales recensées dans GEO 3).

*L'avenir de l'environnement mondial* et d'autres évaluations effectuées par le PNUE montrent que notre vie et notre milieu ont subi de profondes mutations au cours des 30 dernières années. Des améliorations notables ont certes été apportées, mais, dans l'ensemble, notre environnement s'est fragilisé et dégradé depuis 1972. Beaucoup d'ISC le savaient déjà. Elles ont d'ores et déjà placé la gestion des déchets, la pollution de l'eau et de l'air, la déforestation, la dégradation du sol, la destruction des écosystèmes au cœur des enjeux environnementaux que doit relever leur pays respectif.

Nos gouvernements sont chargés de traiter ces problèmes et de s'employer à y trouver des solutions. Le défi est de taille. Comme les problèmes environnementaux sont la conséquence des politiques économiques et sociales, ils se posent tout autant à l'échelon local qu'international (et peuvent donc concerner les pouvoirs publics municipaux, régionaux et nationaux). Pour les surmonter, il faut la collaboration de plusieurs parties intéressées, pendant de longues périodes. Les gouvernements de par le monde se sont attaqués aux problèmes environnementaux en créant des ministères de l'environnement, en instaurant des politiques et des programmes écologiques, en s'associant à des institutions et à des traités internationaux, en adoptant des lois et des réglementations et en y consacrant des crédits.

### **Quel est le rôle des vérificateurs?**

Dans quelle mesure les vérificateurs sont-ils concernés par l'état de notre environnement? Et bien, si l'on en juge par les quelque mille vérifications

## Principales tendances environnementales

### Les forêts

- La perte totale de forêts naturelles est de 14,6 millions d'hectares par an (ce qui représente la superficie du Népal).
- Le rythme de déboisement des forêts tropicales atteint près de 1 p. 100 par an.

### La diversité biologique

- Quelque 24 p. 100 des espèces de mammifères et 12 p. 100 des espèces d'oiseaux sont actuellement considérées comme menacées dans le monde.

### Les eaux douces

- Environ 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable et près de 2,4 milliards n'ont pas d'équipement sanitaire adéquat.
- L'absence d'accès à l'eau potable et à des équipements sanitaires entraîne des centaines de millions de cas de maladies liées à l'eau et plus de 5 millions de décès chaque année.



Source: Kiyoshi Okamoto, IDI Norway.

### L'atmosphère

- On estime que la pollution de l'air extérieur et intérieur est la cause d'environ 5 p. 100 de l'ensemble des maladies. Dans les pays en développement, 500 000 personnes meurent chaque année de pollution de l'air extérieur et 1,9 million de la pollution de l'air intérieur.
- Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le réchauffement global s'est élevé à environ 0,6 °C. Les années 90 ont été la décennie la plus chaude et 1998 l'année la plus chaude depuis 1861. Ce réchauffement planétaire est attribuable en grande partie aux émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère qui proviennent de la combustion de combustibles fossiles.

### Les déchets

- Entre le tiers et la moitié des déchets solides produits par la plupart des villes des pays à revenu faible et moyen ne sont pas ramassés.
- Moins de 35 p. 100 des villes des pays en développement traitent leurs eaux usées.

Source : PNUE/GEO 3

environnementales qui ont été effectuées par les ISC au cours de la dernière décennie : dans une grande mesure!

« La vérification environnementale » est une expression fourre tout qui sert à décrire une variété d'activités de vérification. Bien que la vérification environnementale puisse prendre des formes diverses, il y en a trois types : la vérification comptable (vérification d'attestation), la vérification de la régularité et la vérification de la gestion (optimisation des ressources). Chacune de ces vérifications est officiellement décrite et définie dans les normes de contrôle de l'INTOSAI et des guides préparés par le Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI. Les vérifications environnementales font généralement appel à des méthodes et à des normes de vérification de portée générale, mais elles adoptent un point de vue différent. Au cours d'une mission de vérification environnementale, les vérificateurs pourraient se poser les questions suivantes :

- Les états financiers présentent-ils comme il se doit les coûts, les passifs et les actifs environnementaux (y compris le passif éventuel)?
- Les dépenses faites par l'organisation sont-elles conformes aux règles financières et aux lois applicables?
- Le gouvernement respecte-t-il les obligations contractées en vertu de traités internationaux, les lois et la réglementation environnementales nationales et les politiques et les programmes officiels?
- Le gouvernement atteint-il les objectifs de rendement qu'il s'est fixés dans le domaine de l'environnement, et quels résultats a-t-il obtenus?
- Le gouvernement maîtrise-t-il les risques environnementaux que présentent ses propres activités?
- Le gouvernement a-t-il instauré un cadre de reddition de comptes efficace pour ses politiques et ses programmes environnementaux?

Pour beaucoup d'ISC, la vérification environnementale est devenue une activité aussi importante que d'autres types de vérifications ou de missions. Et les efforts des ISC dans ce domaine aident les gouvernements à mieux faire. Les questions environnementales relèvent tout à fait des missions – certains diront des responsabilités – des bureaux de vérification nationaux pour les raisons suivantes :

- Les gouvernements consacrent une part importante des ressources publiques à la gestion des problèmes environnementaux – les ISC doivent les rendre comptables d'une gestion financière prudente, de la communication de l'information à cet égard et des résultats obtenus.
- Les gouvernements ont signé bon nombre d'accords internationaux et mis en œuvre des lois et des réglementations nationales – les ISC doivent les rendre comptables du bon respect de ces obligations.
- Les gouvernements, dans leurs états financiers, doivent comptabiliser les coûts et les passifs environnementaux qui sont liés à leurs biens et à leurs activités – en vertu des normes comptables, ils sont tenus d'adopter les méthodes comptables qui conviennent.
- Dans certains cas, les lois qui s'appliquent aux ISC prévoient des obligations environnementales.

## Relever les défis : comment le GTVE peut aider

Si la vérification environnementale se banalise, elle présente toutefois des défis aux ISC. Les membres de l'INTOSAI ont recensé un certain nombre d'obstacles réels ou ressentis à l'exécution de vérifications environnementales, notamment :

- les mandats déficients des ISC;
- des normes de vérification environnementale insuffisantes;
- un manque de compétences et de connaissances au sein des ISC;
- des données sur l'environnement fragmentaires;
- des systèmes nationaux de surveillance et de rapport déficients;
- des lacunes dans les politiques environnementales publiques, par exemple, l'absence d'objectifs mesurables et de stratégies, et des cadres réglementaires déficients.

À bien des égards, le GTVE de l'INTOSAI a pour vocation d'aider les ISC à surmonter ces obstacles. Il a été mis sur pied en 1992 pour combler les besoins naissants en matière de compétences dans le domaine de la vérification environnementale. Le GTVE, qui comptait à ses débuts 12 membres, en regroupe désormais plus de 50 et il est un organe important et actif de l'INTOSAI.

La Cour des comptes des Pays Bas a présidé le GTVE au cours des neuf premières années et des réalisations importantes ont été faites sous sa direction. Depuis 2001, c'est le Bureau du vérificateur général du Canada qui préside le Groupe et est responsable de son secrétariat. En 2001, un comité directeur composé de 15 membres a été créé en vue d'administrer les activités quotidiennes du Groupe. En outre, six régions de l'INTOSAI ont établi leur propre groupe de travail régional sur la vérification environnementale.



Le secrétariat du GTVE de l'INTOSAI au sein du BVG du Canada : Sylvie McDonald, John Reed, Liliane Cotnoir et Johanne Gélinas.

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale vise à encourager les ISC à se servir de leur mandat de vérification et à appliquer leurs méthodes de vérification dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable. Il a pour mission d'apporter son concours aux ISC, qu'elles soient membres ou non de l'INTOSAI, en vue de les aider à mieux comprendre les questions relatives à la vérification environnementale, de faciliter la mise en commun de l'information et des expériences par les ISC et de publier des lignes directrices et d'autres documents à leur intention. Le GTVE offre divers services et produits aux ISC :

### Site Web

Le site Web du GTVE (<http://www.environmental.auditing.org/>) contient une mine d'informations à l'usage des membres. On y trouve notamment la mission et le mandat

du Groupe, les coordonnées des membres, la version téléchargeable de tous les guides produits à ce jour, les titres et des extraits de centaines de vérifications environnementales, le compte rendu de réunions et des informations actualisées sur les activités et les événements.

## Guides

Le Groupe de travail a élaboré divers documents pour aider les ISC à recenser les questions à vérifier et à utiliser leur mandat pour exécuter des vérifications environnementales. Ils sont affichés sur le site Web du Groupe. La section « Publications à signaler » de la présente livraison recense quelques-uns de ces documents.

## Mise en commun de l'information

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale s'acquitte de cette mission de bien des façons. Comme nous l'avons dit précédemment, on peut trouver une mine d'informations sur les méthodes de vérification – y compris des rapports de vérification environnementale – sur le site Web. En outre, le Groupe de travail organise désormais des ateliers techniques où les ISC présentent des exposés dans le cadre de ses réunions périodiques. La 8<sup>e</sup> réunion du GTVE qui a eu lieu à Varsovie en juin 2003 avait pour thèmes les déchets, l'eau et le développement durable. Lors de la 9<sup>e</sup> réunion qui aura lieu à Brasilia en juin 2004, il y aura des ateliers sur la biodiversité, les nouveaux enjeux, les vérifications de la régularité et les vérifications conjointes, simultanées ou coordonnées.

## Formation

En 2002, le GTVE a noué un partenariat unique avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Il s'agissait d'élaborer un programme de formation destiné aux vérificateurs environnementaux en vue de renforcer les moyens dont disposent les ISC pour effectuer des vérifications environnementales. Des experts environnementaux et des formateurs agréés ont collaboré afin de mettre sur pied une formation de deux semaines sur la vérification environnementale, qui a connu un immense succès. La première formation pilote, l'Atelier de vérification environnementale, a été donnée à Antalya, en Turquie, en 2003 et la deuxième à Nairobi, au Kenya. (Voir l'article intitulé « Retour sur les bancs d'école : une nouvelle façon d'aborder la formation en matière de vérification environnementale » pour obtenir un complément d'information sur cette formation.)

## Enquête auprès des membres

Pour aider les ISC à effectuer des vérifications environnementales, le GTVE mène, entre autres, des enquêtes auprès des membres de l'INTOSAI tous les trois ans. Les enquêtes permettent de recueillir de l'information en vue de mesurer les progrès réalisés par les membres du GTVE et d'analyser les tendances et les réalisations. Ces informations servent aussi à façonner le plan de travail du GTVE, les stratégies et les produits. Depuis sa création, le Groupe a effectué quatre enquêtes.

La quatrième enquête de l'INTOSAI, pour 2000-2003, a été menée en 2003. Elle a été envoyée à toutes les ISC qui participent à l'INTOSAI. Les résultats sont éloquentes : au cours de la période visée par l'enquête, 67 ISC ont produit 568 rapports de

**Tableau 1 : Les questions environnementales vérifiées par les ISC de 1994 à 2003**

Questions environnementales	Nombre de rapports		
	1994–1996	1997–1999	2000–2003
Gestion de l'environnement interne par les pouvoirs ou les services publics	162	81	138
Eau douce : eau potable, qualité de l'eau, fleuves, rivières, lacs	131	147	132
Déchets : déchets en général, déchets dangereux, déchets non dangereux traitement des déchets et décharges	103	126	118
Prévention de la pollution	74	73	83
Agriculture, pesticides, mise en valeur des terres, foresterie	85	85	74
Nature et loisirs (y compris les parcs nationaux, les forêts, les loisirs et le tourisme)	102	83	73
Écosystèmes : biodiversité, infrastructure écologique, gestion de l'écosystème	57	57	64
Environnement et santé	72	110	60
Circulation, mobilité et transport	32	61	58
Pollution atmosphérique	72	65	45
Eau de mer : pollution marine	25	29	39
Pollution industrielle	81	70	36
Gestion des catastrophes naturelles et préparation aux situations d'urgence	33	30	35
<b>Nombre total des rapports publiés<sup>a</sup></b>	<b>560</b>	<b>589</b>	<b>568</b>

Source : Enquêtes du GTVE

<sup>a</sup>Les totaux des colonnes ne correspondent pas, car certains rapports sont inscrits dans plusieurs catégories.

vérification au total qui portaient sur l'environnement. Cinquante-quatre pour cent de ces ISC avaient des effectifs qui se consacraient uniquement aux vérifications environnementales et 63 p. 100 ont manifesté de l'intérêt pour la vérification des questions liées au développement durable. Mais ce qui est sans doute le plus impressionnant, c'est le nombre de vérifications environnementales effectuées et leur éventail. Le tableau 1 indique les questions environnementales qui ont été vérifiées par les ISC et le nombre de rapports publiés sur ces vérifications de 1994 à 2003.

## Le GTVE : orientation et avenir

Le GTVE est promis à un brillant avenir – et il ne chômera pas. Il n'a jamais été aussi sollicité. Les ISC souhaitent des lignes directrices sur un plus grand nombre de dossiers environnementaux; elles veulent plus de formations et d'aide technique et plus de possibilités de mettre en commun leurs informations.

En février 2004, le Comité directeur du GTVE s'est réuni à Lima, au Pérou. Il a examiné l'ébauche de son plan de travail pour 2005-2007, qui sera ensuite discuté par tout le Groupe de travail au complet lors de sa prochaine réunion à Brasilia.

Le GTVE s'est fixé un certain nombre d'objectifs ambitieux :

- accroître le nombre de vérifications environnementales conjointes, simultanées et coordonnées effectuées par les ISC;
- élargir les formations sur les techniques de vérification environnementale destinées aux ISC;
- améliorer la coopération et la communication entre le GTVE et d'autres organisations internationales;
- accroître l'éventail des outils de vérification environnementale mis à la disposition des ISC;
- améliorer la communication entre les ISC et la mise en commun de l'information;
- envisager de nouvelles sources de financement pour les activités du GTVE.

Une fois le plan de travail prêt, il sera présenté lors du XVIII<sup>e</sup> INCOSAI, à Budapest en octobre 2004, pour y être officiellement adopté.

## De l'aide pour relever les enjeux

Cette livraison spéciale de la *Revue* invite toutes les ISC à apprendre les unes des autres et à perfectionner leurs pratiques en vue d'aider leur gouvernement respectif à améliorer son rendement dans le domaine de l'environnement et du développement durable et à protéger la santé et la sécurité des citoyens. L'article rédigé par Klaus Toepfer, notre collaborateur invité, sur le rôle des ISC dans la promotion du développement durable souligne l'importance de la collaboration entre l'INTOSAI et les autres organisations internationales en vue de renforcer la gouvernance et la reddition de comptes dans ce domaine.

Dans une entrevue, la vérificatrice générale du Canada et présidente du GTVE, Sheila Fraser, met l'accent sur l'importance et l'évolution du rôle des ISC, qui aident les pouvoirs publics à évaluer les lois, les politiques et les programmes mis en œuvre pour lutter contre les problèmes environnementaux. Dans l'article intitulé « Retour sur les bancs d'école : une nouvelle façon d'aborder la formation en matière de vérification environnementale », John Reed du secrétariat du GTVE a rassemblé les expériences vécues par des formateurs et des participants qui ont récemment suivi l'Atelier de vérification environnementale, donné par le GTVE en collaboration avec l'IDI. Les ISC de la Norvège et des Pays Bas présentent un aperçu de deux secteurs clés de la vérification environnementale : la gestion des déchets et de l'eau. Le Brésil, le Sri Lanka et l'Iran doivent tous relever un défi commun : mener une vérification environnementale. Enfin, l'Afrique du Sud et la Pologne nous racontent les leçons tirées d'une vérification de la régularité et d'une vérification conjointe touchant l'environnement. La chronique « Publications à signaler » énumère les publications du GTVE sur la vérification environnementale et d'autres sources d'information utiles.

La vérification environnementale est promise à un bel avenir. Nous croyons que les travaux des vérificateurs peuvent contribuer à inverser les tendances mondiales inquiétantes en améliorant la façon dont les gouvernements s'attaquent aux problèmes environnementaux. Avec cette livraison spéciale de la *Revue*, le GTVE de l'INTOSAI espère susciter un dialogue permanent sur la vérification environnementale au sein de l'Organisation et donner des informations pratiques qui pourront être mises à profit par les ISC pour s'acquitter de cette importante responsabilité.



## Relever les défis de la vérification environnementale au XXI<sup>e</sup> siècle : une entrevue avec Sheila Fraser

N.D.L.R.

Pour cette édition spéciale de La Revue, nous nous détachons de notre formule habituelle. En lieu et place de l'habituel profil d'une ISC, nous vous offrons l'entrevue suivante avec Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada et Présidente du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI. M<sup>me</sup> Fraser fait part à La Revue de ses réflexions sur la vérification environnementale, en général, et sur le travail du GTVE, en particulier.

**La Revue :** *Pourquoi la vérification environnementale est-elle si importante pour vous?*

**M<sup>me</sup> Fraser :** Tout simplement parce qu'elle a une incidence directe sur le monde dans lequel je vis et j'éleve ma famille, et sur mon travail en tant que professionnelle. L'environnement fait précisément partie des priorités auxquelles je veux m'intéresser au cours de mon mandat à titre de Vérificatrice générale.

**La Revue :** *Que signifie la croissance dont fait l'objet actuellement la vérification environnementale, pour la profession de vérificateur?*

**M<sup>me</sup> Fraser :** La profession de vérificateur a toujours eu à s'adapter à de nouveaux faits et de nouvelles tendances et elle a toute une histoire d'élaboration de nouvelles méthodes et connaissances spécialisées pour faire face à de nouvelles exigences en matière de vérification. La vérification environnementale illustre bien la façon dont on a fait appel aux vérificateurs pour assumer une nouvelle responsabilité à la suite de la préoccupation croissante du public et, conséquemment, du nouvel agencement des priorités des secteurs public et privé. Ces priorités ont énormément changé là où l'environnement est une préoccupation.

Lorsque j'ai débuté dans la profession, voilà bientôt 30 ans, la vérification environnementale n'existait même pas. La sensibilisation du public aux problèmes environnementaux n'a cessé de croître au cours des dernières décennies et tous les paliers gouvernementaux subissent des pressions croissantes pour trouver des solutions. Nombreux sont les gouvernements nationaux qui ont adopté des lois et des règlements leur imposant de polluer moins, de protéger les écosystèmes ou encore d'encourager le développement durable.

Il découle de tout ceci que l'on exige de plus en plus des gouvernements, tant au pays qu'à l'étranger, une meilleure gouvernance publique et une meilleure reddition de comptes à l'égard des politiques et des programmes environnementaux. Comme on est plus conscient de toutes ces questions, on a besoin de plus en plus de services et de connaissances spécialisés en matière de vérification environnementale. En conséquence, on a réellement besoin des vérificateurs et les attentes sont élevées.

**La Revue :** *Comment l'ISC du Canada aborde-t-elle la vérification environnementale?*

**M<sup>me</sup> Fraser :** Le Bureau du vérificateur général (BVG) s'est lancé dans des vérifications environnementales au début des années 1990 et a abordé les questions et les programmes environnementaux par le biais de l'habituelle méthode de vérification de gestion et de vérification de conformité. Au cours de cette période initiale, nos vérifications de gestion se sont concentrées sur l'économie, l'efficacité et l'efficacités ce que nous avons appelé « les trois E ». En 1995, des modifications apportées à notre loi ont fait en sorte qu'on a ajouté un quatrième « E » à cette liste, soit l'environnement.

Notre mandat environnemental a été renforcé et étendu. Les ministères fédéraux sont désormais tenus par la loi de préparer des stratégies de développement durable, dont le BVG doit examiner la mise en œuvre et rendre compte. Le fait le plus important, peut être, a été la création, à mon bureau, d'un service de vérification spécialisé qui est dirigé par un commissaire à l'environnement et au développement durable.

**La Revue :** *Votre ISC est probablement unique en ce qu'elle possède son propre commissaire à l'environnement et au développement durable. En quoi la commissaire contribue-t-elle à l'exécution du mandat global du BVG?*

**M<sup>me</sup> Fraser :** Notre commissaire, Johanne Gélinas, dirige une équipe d'environ 40 spécialistes. Avec son équipe, elle fait des vérifications de questions environnementales et surveille la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral respecte ses engagements en matière d'environnement et de développement durable.

La commissaire vérifie les stratégies gouvernementales de développement durable et contribue au travail de vérification environnementale effectué au sein du BVG. Par ailleurs, notre bureau a élaboré sa propre stratégie qui s'échelonne sur les trois prochaines années. Rien ne nous obligeait à le faire mais nous avons cru qu'il était de notre devoir, en tant qu'ISC, de donner l'exemple et d'exercer un leadership dans ce domaine.

Tant la commissaire que moi rendons directement compte au Parlement. Notre action est indépendante du gouvernement et nous sommes impartiales relativement à toutes les questions de politiques gouvernementales et d'objectifs dans nos analyses et nos recommandations. Étant donné que nous faisons toutes deux partie d'un bureau de vérification, nous accomplissons notre travail conformément aux normes de vérification reconnues.

**La Revue :** *De quelle façon le GTVE vous aide-t-il dans votre travail?*

**M<sup>me</sup> Fraser :** Nous vivons dans un monde où l'interdépendance et les liens sont étroits. Nos problèmes environnementaux atteignent toute la planète et ne peuvent être réglés par les seuls efforts individuels. Les enjeux rattachés à l'environnement sont déjà importants et à mesure qu'augmentent notre population et nos niveaux de consommation, ils le deviennent encore plus. Il suffit de jeter un coup d'œil au nombre de traités internationaux et, en particulier, ceux qui concernent l'environnement : au cours des dix dernières années, ils ont augmenté de façon spectaculaire.

Je crois que le rôle du GTVE est extrêmement important, car les techniques spécialisées de vérification environnementale sont de plus en plus nécessaires. L'objectif du Groupe de travail est de permettre l'établissement de liens et de rapports grâce auxquels les ISC peuvent partager de l'information et des connaissances spécialisées dans le domaine de la vérification environnementale. Bien sûr, ultimement, on vise à faire en sorte que les ISC soient de plus en plus capables d'effectuer elles-mêmes des vérifications environnementales. C'est un objectif auquel tient énormément mon bureau.

**La Revue :** *Vers quoi le GTVE s'orienté-il? Comment voyez-vous son développement à long terme et, selon vous, quelles sont les perspectives d'avenir pour la vérification environnementale de façon générale?*

**M<sup>me</sup> Fraser :** Permettez-moi de répondre à la dernière partie de la question d'abord. Je n'ai pas de boule de cristal, mais je crois réellement que la vérification environnementale continuera de constituer une activité essentielle de la vérification autant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le GTVE, nos buts immédiats et à moyen terme sont assez clairement définis dans notre projet de plan de travail pour 2005-2007, qui sera officiellement soumis à la discussion et à l'approbation lors de notre prochaine rencontre en juin, à Brasilia. Nous entendons poursuivre les mêmes objectifs et thèmes que par le passé, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'eau et des déchets, mais nous allons également commencer à travailler sur de nouvelles questions, par exemple la biodiversité.

La formation est un autre précieux outil qui permet au Groupe de travail de mettre en place les capacités de vérification environnementale et c'est une activité qu'il va poursuivre. Au cours des deux dernières années, nous avons entrepris de donner de la formation en partenariat avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI et nous avons l'intention de renforcer et d'étendre cette collaboration dans les années à venir.

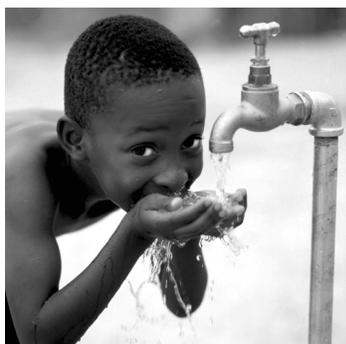
Le GTVE est aussi fort de ses expériences récentes et il continue d'établir des liens de collaboration avec des organisations et des institutions internationales telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque mondiale. Bien évidemment, nous entendons renforcer nos rapports avec la communauté internationale de la vérification environnementale. Une façon d'y parvenir est de multiplier nos efforts dans le domaine des vérifications simultanées, mixtes et coordonnées. Une grande partie de tout ceci est encore à l'état de projet, mais j'ai la conviction que le GTVE réussira à créer de nouveaux liens entre les organisations.

Le GTVE évoluera de façon naturelle à mesure que changeront les besoins et les demandes de ses membres. Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'il demeurera l'organisation dynamique qu'il a été depuis sa création et que les ISC et les personnes qui en font partie continueront de faire preuve du même professionnalisme et du même engagement énergétique qu'elles ont manifestés dans le passé.

Pour avoir plus d'information sur le Bureau de la vérificatrice générale du Canada et ses activités, on est prié de consulter l'article « En bref » du numéro d'octobre 2003 de *La Revue* où l'on traçait le profil du BVG à l'occasion de son 125<sup>e</sup> anniversaire. Vous pouvez également consulter le site Web du BVG à [www.oag.bvg.gc.ca](http://www.oag.bvg.gc.ca).

En réponse à une demande formulée par le Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI, les ISC de Norvège et des Pays Bas ont résumé les tendances actuelles en matière de vérification environnementale observées dans deux domaines principaux : l'eau douce et la gestion des déchets. Les deux articles qui suivent font ressortir l'essentiel des rapports des ISC à cet égard.

## Tendances actuelles en matière de vérification environnementale: gestion des déchets et gestion de l'eau



Source : Department of Water Affairs and Forestry, Afrique du Sud

### Vérifications concernant les questions liées à l'eau douce

Marlies Alberts, Cour des comptes des Pays-Bas

En 2001, le GTVE a décidé de résumer les expériences collectives des ISC dans le domaine des vérifications effectuées relativement aux questions liées à l'eau douce, soit le premier thème environnemental central du Groupe de travail. Les ISC ont effectué plus de 350 vérifications sur ce sujet entre 1996 et la fin de 2001. La Cour des comptes des Pays-Bas a examiné une grande partie de ces rapports de vérification et a produit le document intitulé *Auditing Water Issues Experiences of Supreme Audit Institutions*. Bon nombre de ces ISC ont aussi participé à la rédaction de ce rapport, qui a été adopté par le GTVE en juin 2003.

À la lumière de l'examen par la Cour des rapports de vérification sur l'eau, on s'est rendu compte que les ISC avaient choisi une gamme très étendue de sujets et de méthodes pour leur travail. Parmi ces sujets, il y avait notamment la qualité des eaux des rivières et des lacs, la prévention des inondations et les travaux de remise en état, la protection des milieux humides, le traitement des eaux usées et des eaux d'égouts, l'approvisionnement en eau potable, les pertes liées aux eaux non comptabilisées, la prévention de la pollution maritime et les coûts de travaux d'infrastructure liés aux eaux. Dans toute cette gamme très variée de sujets, un problème revenait constamment : l'information de base nécessaire aux grandes décisions de gestion et de politiques en matière environnementale était souvent insuffisante.

Le très grand nombre de traités afférents à l'eau, conclus entre les nations, témoigne éloquentement du caractère éminemment international de l'eau. Cela, à son tour, influence la façon dont les ISC abordent le sujet et leurs travaux de vérification. Nous avons été étonnés de constater à quel point les vérifications relativement aux questions liées à l'eau faisaient appel à la collaboration. Si nous abordons la vérification des questions liées à l'eau en collaboration, ce n'est pas parce que cela est nouveau et excitant, mais bien plutôt parce que c'est une question de bon sens et que cette collaboration rend les vérifications encore plus valables. Que le GTVE ait choisi l'eau comme thème central était heureux à plus d'un égard. Non seulement cela reflétait-il l'importance évidente de l'eau en tant que sujet environnemental, mais cela encourageait aussi les ISC à collaborer davantage.

Pour obtenir un exemplaire du rapport complet sur la vérification des questions liées à l'eau, consulter le site Web du GTVE ([www.environmental-auditing.org](http://www.environmental-auditing.org)).

## Vérification de la gestion des déchets

Knut Aarhus et Alfred Martinovits, Bureau du vérificateur général de la Norvège



Source : Bente S. Meen, BVG de la Norvège

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a mis la contamination causée par les déchets très haut sur la liste des questions environnementales mondiales importantes. Si l'on ne traite pas la question de façon satisfaisante, elle représentera un grand danger pour l'environnement et pour la santé et le bien-être des humains et des animaux. Au Sommet mondial sur le développement durable, à Rio, en 1992, les participants ont fait des déchets une priorité d'Action 21. Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, en 2002, s'est attaché avant tout aux initiatives visant à accélérer le passage à la consommation et la production durables et la réduction de la dégradation des ressources, de la pollution et du gaspillage.

Les ISC ont déjà pris conscience qu'elles ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité de la gestion des déchets qui, à son tour, permettra de protéger l'environnement tant sur le plan national que sur le plan international. Entre 1997 et la fin de 1999, les membres de l'INTOSAI ont produit plus de 100 rapports de vérification sur les déchets. En 2000, 20 p. 100 des ISC ont fait état de leur intention de mener des vérifications sur les déchets au cours des trois années qui allaient suivre.

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI se donne pour objectif de stimuler l'utilisation de mandats de vérification et d'instruments de vérification dans le domaine des politiques de protection environnementale. À sa huitième réunion, le Groupe de travail a adopté un document (*voir l'encadré*) faisant la promotion de la vérification de la gestion des déchets en donnant l'exemple de types divers de vérifications qui mettaient en évidence de bonnes pratiques de vérification. S'appuyant sur ce document, le Groupe de travail a recommandé aux ISC d'envisager de mener des vérifications sur la gestion des déchets et les systèmes utilisés pour la réglementer et la contrôler.

En décembre 2003, les membres du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'EUROSAI ont participé à La Haye à un séminaire sur la vérification concernant les déchets. Au même moment, un certain nombre de vérifications récentes dans ce domaine étaient présentées (<http://www.rekenkamer.nl/9282200/v/index.htm>).

Parmi ces vérifications, il y a eu une vérification de déchets médicaux effectuée en 2002 par l'ISC de la Chine qui a permis de découvrir que la collecte et l'élimination des

déchets de même que le système de contrôle étaient insuffisants. Une autre vérification, cette fois par l'ISC d'Autriche au sujet de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, a porté sur le système de notification, l'atteinte des buts et les mécanismes de contrôle. Une autre vérification récente portait sur la protection du public contre les déchets. Le *National Audit Office* du Royaume Uni y examinait la réglementation de la gestion et de l'élimination des déchets en général, les effets sur la santé et des incidents liés à la pollution, de même que les processus d'octroi de licences, d'inspection et d'exécution des lois. En 1999, l'ISC du Chili a vérifié la gestion des déchets des ménages, des industries et des hôpitaux. La vérification a révélé que 72 p. 100 des décharges n'avaient pas les autorisations nécessaires et que 41 p. 100 d'entre eux n'avaient aucun registre permettant de connaître la nature des déchets qu'ils recevaient.

L'ISC de Suède procède actuellement à la vérification de l'incinération des déchets et de la présence de substances dangereuses qui se trouvent dans les cendres résiduelles ou les résidus contenant des substances dangereuses. Elle vérifie également la supervision des décharges où se retrouvent les cendres résiduelles.

Tous ces cas sont la preuve du perfectionnement constant de la vérification environnementale, de même que de l'expérience toujours plus vaste qu'accumulent les ISC dans ce domaine.

#### **Vérification de la gestion des déchets**

Le document *Towards Auditing Waste Management* (Vers la vérification de la gestion des déchets), préparé par une équipe de l'ICS de Norvège, a été adopté par le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI. Les chapitres portent sur ce qui suit :

- la description du problème que posent les déchets,
- la classification et la définition des déchets,
- la responsabilité publique,
- le rôle des ISC,
- la façon de déterminer sur quoi précisément doit porter la vérification et d'entreprendre les travaux,
- des exemples de vérifications réalisées.

Le document propose une démarche en quatre étapes pour effectuer la cinquième étape mentionnée ci dessus, soit la façon de déterminer sur quoi doit porter la vérification et d'entreprendre les travaux :

Étape 1 : Cerner les principaux secteurs posant problème et les risques qu'ils posent pour la santé et l'environnement.

Étape 2 : Identifier les divers intervenants et leurs responsabilités.

Étape 3 : Établir l'étape du processus de traitement des déchets où le cas se situe.

Étape 4 : Examiner les sujets de vérification et choisir l'optique à adopter.

Ce document se trouve sur le site Web du GTVE : [www.environmental.auditing.org](http://www.environmental.auditing.org).

## Retour sur les bancs d'école : une nouvelle façon d'aborder la formation en matière de vérification environnementale

John Reed, Secrétariat du GTVE, Bureau du vérificateur général du Canada

**Antalya, Turquie, 14 novembre 2003.** C'était une façon remarquable de terminer un cours. Assis en un large cercle et se faisant face, les 29 participants au cours en provenance de 15 pays regardaient avec fascination ce qui se trouvait devant eux. Environ 275 mètres de corde avaient été fixés au plancher au moyen de ruban, s'entrelaçant et reliant les participants les uns aux autres d'une façon apparemment aléatoire.

Il s'agissait de la dernière séance d'un cours pilote intensif de deux semaines sur la vérification environnementale, élaboré et donné en collaboration par l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) et le Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI. Pour la petite fête marquant la fin du cours, les instructeurs du cours avaient prévu un exercice apparemment simple, mais d'une extraordinaire efficacité. On avait demandé aux participants de donner à tour de rôle, leurs impressions sur le cours. Après avoir parlé, chaque participant devait lancer un gros rouleau de corde de l'autre côté de la pièce à un participant de son choix et la ligne ainsi tracée par la corde était fixée au plancher avec du ruban. Ce processus s'est répété jusqu'à ce qu'un réseau de corde recouvre le plancher.

Les paroles des participants étaient remplies d'émotion et très touchantes : ils étaient reconnaissants de l'occasion qui leur avait été donnée d'apprendre; ils avaient la confiance voulue pour entreprendre des vérifications environnementales; ils étaient déterminés à agir une fois de retour dans leur pays; ils aimaient énormément leurs nouveaux amis; ils souhaitaient à chacun un vol de retour sécuritaire; et, bien sûr, ils remerciaient l'IDI, les instructeurs du cours et les spécialistes en la matière du GTVE.

Mais l'effet des cordes était saisissant et son symbolisme n'a échappé à personne. « Nous sommes un réseau! » « Nous pouvons nous soutenir les uns les autres! » « Nous savons à qui nous adresser pour obtenir de l'aide! » Et c'était vrai – le premier groupe de diplômés du cours de formation de l'IDI/GTVE sur la vérification environnementale était devenu, et demeure, un réseau de pairs.

Qui plus est, les participants y ont acquis des connaissances sur l'environnement, les méthodes et les techniques de vérification et, somme toute, la confiance nécessaire pour entreprendre des vérifications environnementales.

Le cours mis à l'essai à Antalya, qu'avait généreusement accepté d'accueillir la Cour des comptes de Turquie, a marqué la fin d'un long voyage commencé presque deux années plus tôt. Même si bon nombre d'ISC sont convaincues que la vérification des questions environnementales est importante, on convient que le manque de capacités internes est souvent un empêchement majeur au début de travaux. C'est pourquoi tant le GTVE que certains comités régionaux de formation de l'INTOSAI ont déterminé que la formation en vérification environnementale devait avoir la priorité. En conséquence, en

---

*« J'ai beaucoup profité, personnellement, de ce cours. Je suis maintenant en mesure de mener et de superviser des vérifications environnementales. »*

— Mrityunjoy Saha, participant, ISC du Bangladesh

---

*« Il est grand temps que les ISC s'occupent des questions environnementales en plus des aspects relatifs à l'économie, à l'efficacité et à l'efficacité. Les ISC peuvent apporter un soutien précieux aux parlements nationaux dans la détermination des priorités de programme et les décisions budgétaires. »*

— Batbayar Badamdorj, participant, ISC de Mongolie

---

*« En tant que vérificateurs, nous percevons maintenant beaucoup mieux l'importance des questions environnementales et nous savons également que les ISC jouent un rôle important dans la protection de l'environnement en vue du développement durable. »*

— Tran Thien Ngon, participant, ISC du Vietnam

---

*« La partie la plus importante du cours a été les études de cas pratiques et les exercices – j'ai trouvé des occasions de travailler à des questions très actuelles pour mon ISC. »*

— Hamed Momeni, participant, ISC de l'Iran

---

---

« Un certain nombre de participants m'ont dit qu'ils trouvaient le contenu personnellement très utile en ce sens qu'il s'appliquait aux problèmes environnementaux auxquels ils font face dans leur propre pays. Bon nombre d'entre eux ont appris des choses au sujet de la vérification environnementale et de la vérification de la gestion. En tant que formateur, je me sens assez satisfait de ces résultats. »

— Allen Parker, instructeur du cours, ISC des îles Cook

---

« Il s'agissait du premier cours parrainé par l'IDI auquel je participais et j'ai grand hâte de suivre un autre cours. La meilleure partie du cours a été la façon dont il s'est déroulé. L'apprentissage a été des plus agréables et nous attendions avec impatience les séances à venir. »

— Aman Deep Chatha, participant, ISC de l'Inde

---

« Les avantages ont été incommensurables. Ça été l'occasion d'apprendre aussi bien que de faire des rencontres – j'ai maintenant des collègues dans un très grand nombre de pays. »

— Abdul Hameed Pasha, participant, ISC du Pakistan

---

« Je recommande ce cours aux autres ISC. La meilleure partie a été la planification d'actions en vue de la vérification environnementale. »

— Wang Benqiang, Chen Jixiang et Gao Yongning, participants, ISC de la Chine

---

avril 2002, l'IDI et le GTVE ont constitué un nouveau partenariat unique pour concevoir et donner un cours sur la vérification environnementale. En combinant les méthodes de formation et les spécialistes de l'IDI (dirigés par Else Karin Kristensen et Kiyoshi Okamoto de l'IDI de Norvège) aux connaissances spécialisées en la matière des membres du GTVE (dirigés par John Reed de l'ISC du Canada), on fusionnait deux forces puissantes! En tout, 10 spécialistes de la formation et concepteurs de cours reconnus par l'IDI et 15 spécialistes en la matière ont produit le cours.

Les partenaires ont fait œuvre de pionnier dans plusieurs domaines, comme en témoigne le processus utilisé pour concevoir le cours – une série d'ateliers échelonnés sur une période de dix mois, en plus de beaucoup de réflexion, de lectures, de rédaction et d'échanges de courriels, entre-temps. Le premier de ces ateliers s'est attaché à définir le programme du cours. Animé par John Reed de l'ISC du Canada, 12 spécialistes en la matière se sont réunis en novembre 2002 pour s'attaquer à la principale question : de quelles connaissances et compétences les vérificateurs ont-ils besoin pour entreprendre des vérifications environnementales? Leurs réponses sont devenues le fondement du cours : les vérificateurs de la conformité et les vérificateurs de la gestion possèdent déjà les *compétences* de base requises, mais ils ont besoin de *connaissances* sur les questions environnementales – telles que les grandes questions environnementales, leurs causes profondes, les solutions aux problèmes qu'elles posent et le rôle des gouvernements – appliquer le processus de vérification.

Après avoir défini *quels* sujets devaient être inclus dans le cours, les concepteurs ont cherché *comment* s'y prendre pour enseigner la matière. Mais en premier lieu, les spécialistes de la formation de l'IDI ont eux-mêmes dû retourner sur les bancs d'école. En juin 2003, l'ISC du Canada, avec de nombreux experts en la matière du GTVE, a organisé un séminaire de dix jours de « formation du formateur » pour transmettre aux spécialistes des connaissances sur les questions environnementales. Cela a été suivi d'un atelier marathon de conception de cours de trois semaines, en août 2003, au cours duquel l'équipe des concepteurs a effectué des recherches pour élaborer le matériel de cours.

Le cours lui-même est fortement axé sur l'environnement et repose, en partie, sur de nombreux documents d'orientation préparés par le GTVE. Il donne un aperçu des questions et tendances environnementales mondiales, du développement durable, des principes qui s'appliquent aux écosystèmes et des outils stratégiques que les gouvernements utilisent pour faire face aux problèmes environnementaux. Le cours aborde aussi en profondeur quatre sujets prioritaires : la gestion des déchets, la qualité de l'eau, la pollution de l'air et la biodiversité. Cependant, le cours ne s'arrête pas à l'enseignement de la théorie; tout au long du cours, on met l'accent sur la façon d'appliquer cette connaissance à une situation pratique de vérification. (Il comporte même une séance de recyclage sur les fondements de la vérification de la gestion.)

Le cours ne repose pas entièrement sur des exposés théoriques. Il est donné par des instructeurs reconnus par l'IDI et est fondé sur le Programme régional de formation à long terme (PRFLT) de l'IDI et sur sa perspective d'orientation vers l'apprenant. Le cours est extrêmement interactif, faisant appel à une combinaison d'exposés théoriques, d'exercices individuels et de groupe, de travaux et de lectures.

« Du point de vue de l'IDI, l'élaboration de ce cours a été une excellente occasion de collaborer avec un groupe de travail de l'INTOSAI dans une perspective interrégionale. L'IDI travaillera avec le GTVE (et d'autres groupes de travail et comités directeurs) afin de recenser cette année dans les pays en voie de développement, les besoins de formation des ISC supplémentaire sur la vérification environnementale et d'autres sujets. »

— Else Karin Kristensen, directrice générale intérimaire, IDI



Lors du projet pilote de formation en vérification environnementale, en Turquie en novembre 2003, les participants ont eu à faire un exercice interactif dans le but d'apprendre le vocabulaire des écosystèmes.

Bien que la perspective d'orientation vers l'apprenant puisse être plus agréable – et efficace – pour les étudiants, le cours n'est pas facile. Avant même l'arrivée de l'étudiant, le dirigeant de son ISC doit s'engager à réaliser une vérification environnementale dans un avenir rapproché. Des travaux doivent également être faits avant le cours. Et avant la fin du cours, chacun des participants doit préparer deux « produits à livrer » : un projet de plan de vérification environnementale sur un sujet de son choix (en fonction de l'analyse des questions environnementales auxquelles fait face son pays) et un plan d'action que le participant utilisera à son retour dans son pays. Tout le matériel du cours – les notes du participant, le guide à l'intention de l'instructeur, les exercices, les documents remis et les diapositives – sont mis à la disposition des ISC par l'intermédiaire de l'IDI à [www.idi.no](http://www.idi.no).

À Antalya, les plans de vérification proposés par les participants ont été impressionnants et les sujets proposés ont été d'une grande variété, s'agissant de vérifications concernant les déchets d'hôpitaux, la protection des fleuves et rivières et la prévention des déversements de pétrole par les navires, de l'aménagement forestier durable, de la restauration des sites d'exploitation minière et de la conservation des parcs nationaux. Les plans d'action que les étudiants utiliseront de retour au pays étaient tout aussi impressionnants – les étudiants se sont engagés à former d'autres vérificateurs dans leur ISC, à faire de la sensibilisation aux vérifications environnementales, à établir des services consacrés à la vérification environnementale au sein de leur ISC et à se joindre au GTVE de l'INTOSAI. L'IDI entend vérifier auprès de toutes les ISC qui ont participé quelle a été l'incidence du cours à long terme.

Le deuxième cours pilote a été offert à Nairobi, au Kenya, en février 2004 et nous espérons que ces deux cours ne sont qu'un début.

## Coup d'envoi : une perspective brésilienne du contrôle environnemental

---

Valmir Campelo, Président, Cour des comptes du Brésil

Dans le passé, la conservation environnementale au Brésil a été l'affaire d'un certain nombre de secteurs différents. Cependant, diverses parties du gouvernement s'occupent maintenant de cette question d'un point de vue systématique, plutôt que de s'en tenir aux impacts environnementaux directs des entreprises publiques et privées.

Un certain nombre de projets de contrôle environnemental ont été entrepris à l'échelle de la planète : les lois établissant les régimes nationaux de gestion de l'environnement, les programmes gouvernementaux qui incluent des mesures permettant de promouvoir le développement durable et l'évaluation environnementale stratégique des politiques, des plans et des programmes gouvernementaux. À titre d'exemple, le Brésil a son propre système national de gestion de l'environnement et un plan d'Action 21 brésilien en vue de la mise en œuvre des principes adoptés en 1992 au Sommet mondial sur le développement durable. En outre, le Congrès brésilien examine actuellement un projet de loi visant à rendre obligatoire l'évaluation environnementale stratégique.

Les contrôleurs externes doivent suivre ces tendances et travailler selon les paramètres de ce cadre de travail. Les ISC doivent faire en sorte que les mesures des organismes publics responsables des biens et des services pour la protection de l'environnement, et la protection de l'environnement elle-même, soient coordonnées. Les ISC doivent également surveiller comment l'outil d'évaluation environnementale stratégique est utilisé.

La Cour des comptes du Brésil a beaucoup fait dans ces deux domaines. Après une étude préparatoire détaillée, la Cour a établi les priorités en vue du contrôle systématique des sujets cernés. Un plan de travail a été élaboré, dressant la liste des domaines dans lesquels les contrôles environnementaux coordonnés allaient être menés à bien, tels que la politique forestière, les liens entre l'agriculture et la politique forestière, les ressources en eau et les équipements sanitaires.

En ce qui concerne la politique forestière, la Cour fera enquête pour déterminer si les mesures de promotion de l'utilisation durable des biens et des services pour la protection de l'environnement sont appropriées. Les travaux ont déjà commencé avec l'évaluation des unités de conservation, qui sont des centres visant la diffusion des expériences réussies. Plus tard, la Cour évaluera la performance des agences gouvernementales dans le domaine de la réglementation de l'agriculture dans les zones forestières, étant donné qu'il s'agit d'une activité qui a des impacts environnementaux considérables.

Les ressources en eau auront également la priorité étant donné leur importance dans la vie de la population et dans le développement de l'économie. Étant donné que les eaux d'égout non traitées ont un effet important sur la qualité des masses d'eau, les travaux de contrôle s'y attachant seront l'une de nos grandes priorités. Fait à noter, en 2002 et 2003, la Cour a effectué des travaux visant un diagnostic complet de la gestion des

ressources en eau et a formulé plusieurs recommandations aux gestionnaires publics compétents.

En outre, pour les travaux liés aux programmes pouvant avoir des impacts environnementaux, la Cour a inclus des questions destinées à évaluer la façon dont l'outil d'évaluation environnementale stratégique est utilisé. Lorsque ces vérifications seront terminées, elles produiront de l'information technique que pourra utiliser le Parlement au moment de préparer les projets de loi environnementale connexes. Elles aideront aussi le pouvoir exécutif à mettre en œuvre les normes qui s'y rapportent.

Les résultats de ces actions jusqu'à présent confirment la valeur de ce type de contrôle environnemental et la volonté de continuer à en effectuer. Certes, de nombreux défis sont à relever. Néanmoins, les efforts conjugués des ISC et du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI contribuent grandement à la recherche de moyens permettant de surmonter ces obstacles.

## Coup d'envoi : entreprendre une vérification environnementale au Sri Lanka

---

E.A.G. Ananda, surintendant de la vérification, Ministère du Vérificateur général, Sri Lanka

Au Sri Lanka, la gravité des conséquences des problèmes environnementaux sur chacune des collectivités et sur le pays dans son ensemble a été reconnue et le gouvernement du Sri Lanka a établi un cadre juridique visant à s'attaquer à ce défi. La Constitution de la République socialiste démocratique de Sri Lanka stipule que l'État a la responsabilité de protéger, de conserver et d'améliorer la situation de l'environnement dans l'intérêt de la collectivité (article 27(14) du chapitre VI, 1978).

Cette disposition constitutionnelle reflète le souci du gouvernement de protéger et de conserver l'environnement. À cette fin, le Parlement a promulgué la Loi nationale environnementale de 1980 pour assurer la protection et la gestion de l'environnement. En vertu de cette loi, on a établi l'Autorité centrale en matière d'environnement (ACE). En outre, le Sri Lanka a créé un nouveau ministère rattaché au Cabinet pour réglementer les activités environnementales de l'État. En vertu de la loi, les pouvoirs de l'ACE peuvent être délégués aux autorités locales.

Le ministère du Vérificateur général a été établi il y a plus de 204 ans et il est un des plus anciens ministères au Sri Lanka. Le vérificateur général, le chef du Ministère, est nommé par le Président. Conformément aux dispositions de l'article 154 de la Constitution, le vérificateur général vérifie les comptes de tous les ministères du gouvernement, des autorités locales et des sociétés publiques.

Cette disposition donne au vérificateur général le pouvoir de vérifier les activités du ministère responsable de l'environnement et de l'ACE. Étant donné la nature technique des activités de l'ACE, le vérificateur général peut se faire aider de spécialistes du domaine de l'environnement. En conséquence, l'étendue de la vérification menée par le vérificateur général ne se limite pas aux aspects financiers. En fait, l'étendue des vérifications au Sri Lanka inclut les aspects opérationnels des institutions du secteur public, notamment des vérifications de l'optimisation des ressources, à une échelle modeste. Le Vérificateur général communique les résultats des vérifications aux institutions visées et au Parlement.

Le ministère du Vérificateur général en est aux premières étapes de l'introduction de la vérification environnementale. Jusqu'à présent, deux vérifications pilotes de la gestion des déchets au sein de deux conseils municipaux—Colombo et Dehiwala Mount Lavinia—ont été menées à bien, étant donné l'expérience somme toute limitée du Ministère dans ce domaine.

### Principaux défis et problèmes

Nous avons cerné les défis suivants aux premières étapes de notre processus de vérification environnementale :

- le manque de personnel spécialisé en matière de vérification pour effectuer des vérifications environnementales,
- la pénurie de fonds qui permettraient d'embaucher du personnel spécialisé dans le domaine de l'environnement,

- l'absence de responsabilités environnementales clairement définies du gouvernement central et des organismes provinciaux.

Ces défis ont eu des effets sur les projets pilotes de vérification. Les vérifications ont été effectuées par du personnel de l'ISC qui n'avait pas les connaissances requises, ce qui a entraîné des problèmes tels que l'incapacité de faire la différence entre des déchets dangereux et des déchets non dangereux ou de cerner les impacts négatifs des problèmes d'entreposage et de transport. L'équipe ne possédait pas les connaissances spécialisées nécessaires pour tester l'impact environnemental sur les eaux souterraines et l'air, de même les émanations dangereuses et nuisibles produites par la décharge. En outre, étant donné les limites mentionnées, elle n'a pas été en mesure de préparer un plan complet de vérification, ni un programme de vérification de la gestion des déchets solides.

Étant donné que le principal obstacle auquel l'ISC a fait face en matière de vérification environnementale est la pénurie de personnel compétent, il est impérieux de se doter d'un programme de formation dans ce domaine.

### **Acquisition des capacités en vérification environnementale**

Le ministère du Vérificateur général a acquis des connaissances et des documents précieux sur la vérification environnementale au séminaire de l'INTOSAI à Varsovie, en Pologne, en juin 2003. Fort de cette information de départ, le Ministère a entrepris d'introduire graduellement des aspects de la vérification environnementale dans ses programmes. Une équipe d'agents supérieurs formés en vérification de gestion s'est occupée des premières démarches dans le domaine de la vérification environnementale. Par la suite, un autre surintendant de la vérification et moi-même avons eu l'occasion de participer à un atelier de l'INTOSAI sur la vérification environnementale, donné à Antalya, en Turquie, en novembre 2003. (Voir à cet égard l'article intitulé « Retour sur les bancs d'école : une nouvelle façon d'aborder la formation en matière de vérification environnementale » dans le présent numéro, pour de plus amples renseignements au sujet de l'atelier.)

L'atelier a été l'occasion de formuler des propositions de vérification de la gestion des déchets, que l'on a perfectionnées par la suite en vue de leur mise en œuvre au Sri Lanka. Des connaissances acquises au cours de l'atelier sont transférées au personnel du Ministère. Le matériel de l'atelier concernant la vérification environnementale a été traduit en singhalais, la langue officielle du Sri Lanka, et a été remis aux employés. Il constitue une excellente façon de présenter la vérification environnementale. Il s'est révélé très utile pour l'enseignement au personnel de l'ISC du Sri Lanka de la façon de mener à bien des vérifications environnementales. Je tiens à exprimer la reconnaissance de l'ISC pour ce précieux matériel d'étude et les autres renseignements qui nous ont été fournis à l'atelier.

Une nouvelle loi sur la vérification est en cours de préparation au Sri Lanka. Elle conférera plus d'indépendance au vérificateur général en matière financière et administrative et permettra la vérification environnementale. Elle offrira également la possibilité d'obtenir les ressources nécessaires, y compris le personnel spécialisé possédant les habiletés et les connaissances requises dans le domaine. Nous comptons également sur la collaboration et l'aide continues du Groupe de travail sur la vérification environnementale, au moment d'entreprendre nos tentatives dans ce domaine.

## Coup d'envoi : mandat de contrôle environnemental de l'Iran

---

Hamed Momeni, premier auditeur, Questions environnementales

La Cour supérieure des comptes d'Iran, à l'instar de plusieurs autres ISC, est confrontée à la difficulté de travailler dans les paramètres d'un mandat limité lorsqu'elle effectue des contrôles environnementaux. Ce qui nous a préparés à entreprendre ces contrôles, c'était la croyance, exprimée dans des publications antérieures du GTVE, que le contrôle environnemental n'est pas différent des autres types de contrôles que font les ISC. En conséquence, nous avons amorcé le contrôle environnemental dans un contexte de régularité et avons fonctionné en tenant pour acquis que nous n'avions pas besoin d'un nouveau mandat.

En tant que cour des comptes, nous recherchons habituellement les irrégularités et les infractions aux lois et règlements dans les activités des entités gouvernementales. En conséquence, nous avons commencé nos contrôles environnementaux par l'étude des lois et des règlements concernant ces questions. Nous avons découvert qu'en vertu d'une loi approuvée par le Parlement, toutes les sociétés d'État sont tenues de consacrer un millième de leur budget annuel à l'amélioration de l'environnement. Au cours des trois dernières années, nous avons vérifié plus de 100 sociétés et découvert à la fois des faiblesses et des forces dans leurs efforts pour utiliser ces fonds pour protéger l'environnement.

Nous sommes devenus membres du GTVE en 1999 et notre engagement nous a convaincus que nous avons tout à gagner en effectuant davantage de contrôles de la gestion des activités de protection de l'environnement. Notre participation aux rencontres du GTVE au Canada et en Pologne nous a donné de précieuses occasions d'échanger de l'information et des expériences et de mettre en commun des idées avec d'autres intéressés effectuant une gamme variée de contrôles environnementaux. À titre d'exemple, à la réunion en Pologne, nous avons assisté à des ateliers et des présentations sur plus de 20 contrôles et études de cas par des ISC dans les domaines de l'eau, des déchets et du développement durable.

La valeur de l'information obtenue grâce à notre participation au GTVE a pris toute son importance lorsque le Président de la Cour nous a demandé d'étendre la portée d'un rapport récent pour qu'il mette davantage l'accent sur les questions environnementales. Notre Président général attache beaucoup d'intérêt aux questions environnementales et s'est dit préoccupé par les problèmes causés par des habitudes de développement non durable. En conséquence, il m'a demandé de préparer un plan de travail pour rendre compte de cette nouvelle dimension de notre travail. Étant donné que l'eau douce était l'un des principaux thèmes auxquels s'intéressait le GTVE, et que plusieurs autres ISC avaient déjà fait l'expérience de vérifications sur des questions liées à l'eau, je me suis concentré sur cette question dans mon plan. J'ai choisi deux employés faisant partie de l'équipe de contrôle et j'ai entrepris de leur enseigner les éléments de la vérification de gestion.

Notre entreprise fait très certainement face à d'importants défis. Notre mandat juridique est limité quant à la portée que nous pouvons donner au contrôle de gestion

dans le domaine de l'environnement et nous avons peu d'expérience jusqu'à maintenant dans le contrôle de la gestion. Néanmoins, notre participation au GTVE nous a montré que d'autres ISC avaient été en mesure de mener à bien des contrôles sur des questions environnementales même si leur mandat était limité. En outre, les ressources disponibles par l'intermédiaire du GTVE nous ont permis d'élargir nos connaissances des questions environnementales et d'améliorer notre capacité d'examiner ces questions en nous y prenant différemment.

S'il est une leçon que notre expérience nous a donnée, c'est que les ISC désireuses d'entreprendre des contrôles environnementaux ont tout à gagner à se joindre à la collectivité internationale des contrôleurs environnementaux. Cela leur permettra de vérifier si elles sont sur la bonne voie et de se rendre compte de ce qu'elles doivent faire pour s'améliorer. En fait, la collectivité des contrôleurs environnementaux—grâce aux documents qu'elle prépare, aux rencontres qu'elle organise pour lui permettre de discuter de nouvelles idées et aux ateliers de formation qu'elle offre—aidera les ISC dans leurs actions et les poussera à améliorer leur performance.

## Vérification de la régularité et environnement : l'expérience de l'Afrique du Sud

---

Louis Heunis, Bureau du vérificateur général, Afrique du Sud

Jusqu'à présent, les principes comptables généralement reconnus n'obligeaient pas les entités à fournir beaucoup d'information sur les obligations environnementales dans leurs états financiers. Dans le modèle traditionnel de comptabilité et de rapports financiers, on met l'accent sur le rendement financier.

Cependant, les spécialistes de la gestion et de la stratégie en matière environnementale se sont prononcés sur la nécessité d'aborder de façon plus globale les rapports sur le rendement des entreprises et des organisations. Le terme « triple résultat net » ou rapport sur la viabilité a été adopté pour décrire le rapport qui touche à la fois les questions financières, environnementales et sociales. L'intégration de ces trois aspects découle de l'importance croissante accordée au développement durable.

Bien que ces tendances et ces influences puissent être considérées comme étant très intéressantes, on se pose la question de savoir quelle est leur pertinence dans les vérifications de la régularité. La compréhension des incidences financières des questions environnementales est fondamentale aux fins de l'intégration des questions environnementales et commerciales. On comprendra qu'il est important que les vérificateurs de la régularité soient au courant des faits nouveaux et de tous les facteurs pertinents liés à ce domaine, pour que les questions environnementales soient traitées de façon adéquate et souhaitable durant les vérifications.

Au Bureau du vérificateur général (BVG) de l'Afrique du Sud, nous avons élaboré des procédés de vérification à l'étape de la planification, afin d'aider les vérificateurs à comprendre ces questions et à cerner les obligations environnementales internationales. Plus souvent qu'autrement, un vérificateur de la régularité devra compter sur les connaissances et les compétences d'un spécialiste des questions environnementales pour arriver à comprendre les termes et les enjeux dans ce domaine. Par ailleurs, il est important pour les spécialistes de l'environnement de posséder une connaissance pratique du processus de vérification comptable. D'où l'importance irréfutable pour ces deux professions de travailler ensemble et bien comprendre leurs disciplines mutuelles. Le cadre de travail visant à permettre cette collaboration repose sur l'intégration des procédés de vérification environnementale au processus de vérification comptable, en tenant compte des pratiques de vérification environnementale reconnues, comme celles qui sont exposées dans la norme internationale Systèmes de management environnemental.

L'Unité de recherche et développement du BVG effectue des recherches sur les questions de vérification environnementale et assure une téléassistance technique à l'intention des vérificateurs de la régularité pour les aider relativement aux considérations environnementales des états financiers. Une des fonctions de l'Unité de recherche et développement est de faire état de questions précises, en commençant par évaluer les secteurs actuels de risque et en offrant un examen approfondi de la situation environnementale. À titre d'exemple, l'Unité de recherche et développement aide le ministère des Affaires environnementales et du Tourisme à cerner les risques d'inobservation, considérant la législation pertinente.

**Vérification de la régularité et environnement : un exemple de rapport**

L'extrait qui suit, tiré du Rapport général du Vérificateur général de l'Afrique du Sud sur les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2003, donne un exemple du travail de vérification environnemental accompli actuellement dans le contexte de la vérification de la régularité.

[traduction]

**Autres informations sur le secteur de la santé en ce qui a trait aux déchets médicaux**

Les vérifications portant sur les déchets médicaux ont révélé des lacunes dans la gestion et le traitement des déchets médicaux dans les trois hôpitaux provinciaux sélectionnés dans les provinces de l'État libre et du Cap Oriental. (...) Un aperçu des constatations importantes aux trois hôpitaux sélectionnés a mis en lumière le fait qu'il n'existait aucun dossier pouvant être présenté aux fins de la vérification relativement au traitement et à l'élimination des déchets médicaux, de même qu'à la tenue de dossiers sur les médicaments périmés et l'élimination de ces médicaments. Cela indique non seulement l'absence de pistes de vérification appropriées, mais également des contrôles internes inadéquats et (ou) insuffisants, rendant ainsi impossibles l'établissement de la nature et de l'importance des stocks de produits pharmaceutiques périmés et le dépistage des déchets médicaux du point d'origine au point d'élimination finale. Il a donc été impossible d'établir si les déchets médicaux avaient été éliminés à une installation dûment équipée et autorisée. Ces lacunes ont été aggravées par la découverte de déchets médicaux mêlés à d'autres déchets domestiques (municipaux) et de la constatation que l'accès aux déchets médicaux n'était pas toujours contrôlé. En outre, on a découvert que dans les cas où l'hôpital avait la responsabilité d'incinérer ses propres déchets, le permis ou certificat d'exploitation de cet incinérateur, tel qu'exigé en vertu de l'article 9 de la loi sur la prévention de la pollution atmosphérique, adoptée en 1965 (loi n° 45 de 1965) n'a pu être présenté aux vérificateurs. On n'a donc pas été en mesure de vérifier si les hôpitaux satisfaisaient à toutes les normes établies.

Étant donné l'absence de système de gestion approprié et le manque généralisé de moyens de gérer les déchets médicaux dans les établissements hospitaliers, encore compliqué par le manque de ressources financières et de personnel, l'application de la législation, de la réglementation et des procédures actuelles est dans le meilleur des cas réactive et non proactive.

Lors du 16<sup>e</sup> INCOSAI à Montevideo, le BVG a été nommé à titre d'« éclaireur » (ou préparateur) afin d'introduire la vérification environnementale en Afrique anglophone. À ce titre, le BVG a accueilli et présidé la rencontre inaugurale du Groupe de travail sur la vérification environnementale en Afrique.

La vérification environnementale et la production de rapports dans ce domaine en sont toujours à leurs débuts en Afrique du Sud et notre perspective consiste donc à nous attacher en priorité à la sensibilisation, au perfectionnement et à la formation en adoptant un point de vue régional. Le BVG fait face à de nombreux défis, notamment les deux défis suivants :

- mettre en place les moyens nécessaires et communiquer l'enthousiasme voulu pour amener les autres unités du BVG à aider l'Unité de recherche et développement, grâce à une approche systématique, à intégrer les concepts liés à la gouvernance générale et au développement durable dans le processus normal de vérification, et convaincre les vérificateurs d'adopter ces nouvelles façons de faire;
- amener les principaux intervenants gouvernementaux à établir un cadre pour la production de rapports sur le rendement économique, environnemental et social sans porter atteinte à l'indépendance du BVG.

Ces défis témoignent du dilemme auquel le BVG fait actuellement face. Il est impossible d'atteindre un certain essor, avant que les vérificateurs de la régularité et le gouvernement soient en mesure de faire état avec exactitude des activités non financières et des questions qui ont trait à la durabilité.

## Collaborer pour régler des problèmes régionaux : quand deux ISC ou plus valent mieux qu'une seule

Malgorzata Romanowicz, Chambre suprême de contrôle de Pologne

La Chambre suprême de contrôle (CSC) de Pologne s'occupe d'audit de problèmes environnementaux depuis plus de 35 ans. Au début, la Chambre s'en tenait à l'étude de problèmes précis, tels que le respect des exigences régissant l'approvisionnement en eau ou la mise en œuvre des politiques du gouvernement sur l'environnement. À la faveur d'une conscience écologique accrue de la part de la population et de l'adoption de règlements de portée plus vaste dans le domaine de la protection de l'environnement, la Chambre a adapté ses programmes d'audit aux nouvelles exigences de la population et des lois et aux obligations internationales. Conformément aux règlements en vigueur, la Chambre vérifie la mise en œuvre par le gouvernement central et les administrations locales des engagements liés à la protection de l'environnement. Les études de la Chambre ont porté sur l'efficacité des droits et des amendes imposées dans le domaine de l'environnement pour dépassement des niveaux de pollution permis, l'élaboration d'une politique nationale sur la protection de l'environnement et sa mise en œuvre, et l'utilisation efficiente des ressources financières.

En raison de l'expérience de la Pologne en audit d'environnement, la Chambre a été chargée en 1999 de coordonner les activités du Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement, lequel a été établi par résolution du 4<sup>e</sup> Congrès de l'EUROSAI, à Paris, en mai 1999. Les principales responsabilités de la Chambre, à titre de coordonnatrice, sont les suivantes : mobiliser les nouvelles ISC européennes à participer à des audits d'environnement aussi bien au niveau international que régional; diffuser des normes, des méthodes et des techniques d'audit d'environnement en organisant des ateliers, des séminaires et des formations; promouvoir l'action du Groupe de travail au moyen d'Internet. À l'heure actuelle, le Groupe de travail, qui compte 33 pays européens, est considéré comme étant le groupe de travail régional de l'INTOSAI le plus dynamique dans ce domaine.

Outre les projets de coopération bilatérale avec des pays de l'Europe centrale et orientale, la Chambre a, ces dernières années, entrepris des audits conjoints ou



Source : Marisz Brudel

La forêt Puszcza Bialowieska, qui s'étend sur le territoire de la Pologne et de la République du Bélarus, a fait l'objet d'un audit conjoint du respect des règlements de protection de l'environnement par les ISC des deux pays.

simultanés, notamment avec des pays limitrophes. Selon la publication du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI sur la façon dont les ISC peuvent collaborer au contrôle d'accords internationaux dans le domaine de l'environnement, le contrôle conjoint ou simultané est effectué par une équipe de contrôleurs de deux ISC ou plus qui préparent un seul rapport conjoint pour tous les pays participants.

La Chambre suprême de contrôle de la Pologne effectue des audits conjoints ou en parallèle depuis plus d'une décennie.

- En 1995, la Chambre et l'ISC de la République du Bélarus ont étudié la protection de la forêt vierge de Puszcza Bialowieska. Il s'agit d'un complexe écologique dense, d'une forêt inviolée qui s'étend sur les terres des deux pays. Les constatations de l'audit ont fait ressortir des irrégularités dans les règlements protégeant la forêt des deux pays et la nécessité d'une collaboration étroite entre les deux administrations forestières.
- En 1996, la Chambre a mené deux audits simultanés avec les ISC de la République tchèque, de la Lituanie et de la République du Bélarus visant des activités de coopération imposées par des traités internationaux relativement aux eaux transfrontalières. Par suite de ces audits, toutes les parties ont approuvé des plans de coopération visant les eaux en question qui n'ont été que partiellement mis en œuvre.
- En 1999, la Pologne, la République tchèque et la Lituanie ont effectué un audit de la protection de l'air, tout comme l'Allemagne également l'année suivante. L'audit a révélé que pour se protéger de la pollution atmosphérique, il fallait envisager une coopération étroite entre les pays limitrophes et une harmonisation des normes régissant les rejets atmosphériques et la qualité du carburant.

L'élargissement du mandat de coopération internationale des ISC dans le domaine de l'environnement occasionne parfois des difficultés, chacune ayant des mandats respectifs différents et de portée inégale. La coopération internationale devrait généralement viser les domaines où les autorisations sont les mêmes, plutôt que sur les différences.

En 2001, la Chambre a coordonné le contrôle de la Convention d'Helsinki par les ISC des pays signataires, soit le Danemark, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Suède. Le contrôle visait à évaluer la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'Helsinki sur la protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique contre la pollution d'origine terrestre. Les parties ont effectué leur contrôle respectif en fonction de leurs autorisations et élaboré une position commune sur la coopération et les hypothèses du programme de contrôle servant d'assise de leur collaboration. Chaque ISC était responsable de son propre contrôle et de la façon dont elle communiquait ses résultats dans la section générale du rapport. Les résumés des rapports nationaux ont servi à préparer le rapport final conjoint.



Source : Malgorzata Romanowicz, CSC

La CSC a coordonné le contrôle portant sur la protection de la mer Baltique contre la pollution d'origine terrestre.

L'étude de la mise en œuvre des dispositions des conventions et des accords internationaux est un outil très important de l'exécution des audits internationaux. Cela permet aux ISC d'examiner la même question dans un secteur environnemental conformément à leurs autorisations et compétences respectives et, dans le cas des audits conjoints, simultanément. La position commune sur la

coopération et les hypothèses du programme d'audit permet aux ISC d'adapter leurs objectifs d'audit à leur mandat particulier et de comparer leurs constatations dans un rapport conjoint.

En règle générale, les activités du Groupe de travail de l'EUROSAI comprennent des audits d'environnement au niveau régional ou international, axés principalement sur le respect et l'efficacité des engagements des traités internationaux. À titre d'exemple, mentionnons le deuxième audit de la Convention d'Helsinki, coordonné par le Bureau du vérificateur général du Danemark et auquel huit pays Baltes ont exprimé le désir de participer. Les sujets d'audit traitent d'enjeux liés à la pollution causée par les navires. Le contrôle de la mise en œuvre des conventions et des dispositions des accords internationaux traduit un intérêt commun, prévenir la pollution et protéger l'environnement, et peut aussi mener à l'adoption de nouvelles lois environnementales ou à l'amélioration des lois en vigueur.

En prenant l'initiative d'effectuer des audits au niveau international, les ISC peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs d'audit prévus et trouver des possibilités d'effectuer des analyses comparatives. L'expérience de la Chambre montre clairement que les audits au niveau international constituent l'unique moyen d'obtenir des données exhaustives sur des questions liées à l'audit d'environnement et une connaissance plus vaste des activités menées par les ISC dans ce domaine. La Chambre a partagé l'expérience acquise lors d'audits menés avec d'autres ISC afin d'étudier les possibilités d'initiatives conjointes en audit d'environnement. Elle a appris que les audits au niveau international permettent d'améliorer les compétences et de trouver des moyens pour les ISC d'échanger méthodes et stratégies d'audit. Ces audits incitent également les ISC à mener des audits d'accords internationaux et à travailler étroitement entre elles.

La Chambre suprême de contrôle de Pologne a comme vision de promouvoir des normes élevées d'audit environnemental, l'exécution en règle d'audits d'environnement et l'amélioration des services publics dans ce domaine. Des initiatives de coopération comme celles ci favorisent l'esprit de collaboration entre les ISC, l'intégrité, des communications franches et l'excellence sur le plan professionnel.

## Publications à signaler

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) a produit diverses études et lignes directrices dans le domaine de la vérification environnementale. Afin de favoriser la mise en commun des savoirs et des pratiques exemplaires par les membres de l'INTOSAI et les groupes de travail régionaux, nous vous présentons une liste de documents qui sont disponibles sur le site Web du GTVE (<http://www.environmental auditing.org/intosai/wgea.nsf/viewStudies>). On peut aussi consulter ces études et ces lignes directrices sur le site Web de l'INTOSAI ([www.intosai.org](http://www.intosai.org)).

### Études et lignes directrices en matière de vérification environnementale

- *Towards Auditing Waste Management* : Un aperçu des questions liées à la gestion des déchets qui donne aux ISC les informations dont elles ont besoin pour effectuer des vérifications dans ce secteur.
- *Water Issues, Policies, and the Role of Supreme Audit Institutions* : Un résumé des expériences vécues par les ISC de par le monde, qui permet de tirer des leçons de plus de 350 vérifications et donne des trucs pratiques aux ISC.
- *Vérification environnementale et vérification de la régularité* : Un document qui illustre les possibilités de réaliser des vérifications à caractère environnemental dans un cadre de vérification des comptes et de la conformité.
- *Développement durable : rôle des Institutions suprêmes de contrôle (ISC)* : Ce document explique le rôle que les ISC sont appelées à jouer pour vérifier si les

gouvernements ont élaboré des cadres et des stratégies nationales en vue de réaliser les objectifs en matière de développement durable et présente des mesures que les ISC pourraient prendre pour se doter des capacités nécessaires pour effectuer des contrôles touchant le développement durable.

- *Lignes directrices des contrôles des activités à caractère environnemental* : Un guide qui fournit aux ISC des éléments d'information devant faciliter leur compréhension de la nature du contrôle environnemental et un document de référence à partir duquel chaque ISC peut créer sa propre méthode pour s'acquitter comme il convient de ses responsabilités en matière de contrôle environnemental compte tenu de sa compétence et de son mandat.
- *The Audit of International Environmental Accords* : Un aperçu visant à susciter la réflexion chez les ISC au sujet de la vérification des accords internationaux en matière d'environnement. Ce document donne des conseils, y compris « un raisonnement », accompagnés de critères, qui peuvent s'avérer utiles dans la sélection des accords environnementaux à vérifier, une description des grands accords internationaux en matière d'environnement et des exemples de vérifications qui ont été exécutées par des ISC.
- *SAls Reports Related to International Environmental Accords* : Une liste des contrôles de régularité et de gestion qui ont été effectués par des ISC du monde entier en 2000.
- *How SAls May Co-operate on the Audit of International Environmental Accords* : Un aperçu des méthodes utilisées pour vérifier les accords internationaux en matière d'environnement et collaborer avec d'autres ISC.

- *Comptabilité des ressources naturelles* : Un aperçu de la comptabilité des ressources naturelles et des possibilités pour les ISC qui veulent jouer un rôle dans ce domaine. Ce document présente les problèmes qui sont associés à la pratique de la comptabilité des ressources naturelles, les pratiques en vigueur au sein des organismes nationaux et internationaux qui s'occupent de cette question; et il consacre un chapitre à la comptabilité de « l'eau douce », un thème principal du Groupe de travail.

### Les vérifications environnementales dans le monde

Le site Web du Groupe de travail contient aussi les titres de rapports de vérification environnementale qui ont été produits par les ISC. Certains de ces rapports seront bientôt disponibles en format PDF (<http://www.environmental auditing.org/intosai/wgea/viewAuditsIssues1>). On peut effectuer une recherche par thème ou par pays.

### Les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI sur la vérification environnementale

Les groupes de travail régionaux sur la vérification environnementale offre une mine d'informations à l'échelon régional. Vous trouverez ci dessous leurs coordonnées.

### Groupe de travail régional du CAVG/ SPASAI sur la vérification environnementale

M. Gareth Ellis  
Bureau du contrôleur et vérificateur général  
Level 5, Hitachi House  
48, Mulgrave Street  
Private Box 3928  
Wellington (Nouvelle-Zélande)  
Téléphone : ++0064 4 917 1521  
Télécopieur : ++ 0064 4 917 1549  
Courriel : [gareth.ellis@aog.govt.nz](mailto:gareth.ellis@aog.govt.nz)  
Site Web : [http://www.oag.govt.nz/homepagefolders/spasai/acagspasai/acag\\_home.htm](http://www.oag.govt.nz/homepagefolders/spasai/acagspasai/acag_home.htm)

**Groupe de travail régional de l'AFROSAI-A (pays africains anglophones) sur la vérification environnementale**

M. Wessel Pretorius  
Directeur général  
Bureau du vérificateur général  
271, Veale Street  
New Muckleneuk ou  
P.O. Box 446  
Pretoria 0001  
République d'Afrique du Sud  
Téléphone : ++27 (12) 426 8413  
Télécopieur : ++27 (12) 426 8225  
Courriel : wessel@agsa.co.za

**Sous-comité régional de l'ARABOSAI sur le contrôle environnemental**

M. Mohammed Gawdat Ahmet  
El-Malt  
Président de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques  
P.O. BOX 11789  
Madinet Nassr, Le Caire, Égypte  
Téléphone : ++20 (2) 401 39 56; 401 39 5  
Télécopieur : ++20 (2) 401 70 86; 261 58 13

**Groupe de travail régional de l'ASOSAI sur la vérification environnementale**

M. Luo Meifu  
Directeur général (Affaires internationales)  
Bureau de contrôle national de la République populaire de Chine  
1 Beiluyuan  
Zhanlan Road  
Xicheng District  
Pékin 100830  
République populaire de Chine  
Téléphone : ++86 (10) 68 30 14 06; 07; 08; 10  
Télécopieur : ++ 86 (10) 68 33 09 58  
Courriel : luomeifu@audit.gov.cn;cnao@audit.gov.cn  
Site Web : <http://www.environmental-audit.org.cn/en/homepage/index.htm>

**Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit environnemental**

M. Zbigniew Wesolowski  
Vice-président de la Chambre suprême de contrôle

Filtrowa 57  
00 950 Varsovie, Pologne  
Téléphone : ++ (48 22) 825 35 00  
Télécopieur : ++ (48 22) 825 8967  
Courriel : zbigniew\_wesolowski@nik.gov.pl  
Site Web : <http://www.nik.gov.pl/intosai/index.html>

**Commission technique spéciale sur le contrôle environnemental de l'OLACEFS**

M. Sérgio Freitas de Almeida  
Directeur des relations internationales  
Cour des comptes  
Tribunal de Contas da Uniao  
Setor de Administração Federal Sul  
Quadra 04 - Lote 01  
CEP 70042 900  
Brasília, DF, Brésil  
Téléphone : ++ 55 (61) 316-7443; 7626  
Télécopieur : ++ 55 (61) 316-7522  
Courriel : SERGIOFA@TCU.gov.br; arint@tcu.gov.br

**Autres sources d'information**

Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) : <http://www.unep.org>

L'avenir de l'environnement mondial – GEO 3 : <http://www.unep.org/geo/>

Division du développement durable des Nations unies : [http://www.un.org/esa/sustdev/about\\_us/aboutus.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/about_us/aboutus.htm)

Banque mondiale – Environnement : <http://lnweb18.worldbank.org/ESSED/envext.nsf/41ParentDoc/Environment?Opendocument>

## Réunion du Groupe de référence de la Commission des normes de contrôle

Du 28 au 30 janvier 2004, les membres du Groupe d'experts de la Commission des normes de contrôle (CNC) de l'INTOSAI, se sont réunis à Stockholm, en Suède, pour discuter de leur collaboration prochaine avec l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de l'International Federation of Accountants (IFAC).

Dix experts en audit ont assisté à la rencontre de Stockholm, ainsi que deux représentants de l'IAASB de l'IFAC, les membres du secrétariat du projet établi au Bureau national de vérification de la Suède ainsi que d'autres membres du personnel du Bureau de la Suède.



Les membres du Groupe d'experts de la Commission des normes de contrôle, les représentants de l'IFAC et les membres du personnel de l'ISC de la Suède lors de leur rencontre de janvier 2004, à Stockholm, où ils ont discuté de leur collaboration prochaine relativement aux normes internationales d'audit.

travail établi par la CNC. Les propositions issues de ces réunions ont fait l'objet de discussions et ont été adoptées par le groupe de travail sur les directives en matière de contrôle comptable de la CNC, lors de sa réunion tenue à Yaoundé, au Cameroun, les 30 et 31 mars 2004.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat du projet à l'adresse courriel suivante : [projectsecretariat@riksrevisionen.se](mailto:projectsecretariat@riksrevisionen.se).

En réponse à l'invitation de la Commission, les dirigeants de 45 ISC ont nommé au Groupe de référence plus de 80 de leurs vérificateurs les plus chevronnés. Comme nous l'avons signalé dans le numéro de janvier 2003 de la *Revue*, ces experts seront affectés à des groupes de travail mis sur pied par l'IAASB de l'IFAC afin d'élaborer ou de réviser les normes internationales d'audit (ISA). Des experts en audit ont déjà été désignés pour œuvrer au sein de groupes de travail chargés d'étudier la documentation, les modifications à apporter au rapport du vérificateur et les communications avec les responsables de la gouvernance. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les travaux de l'IFAC, veuillez consulter le site Web de l'organisation à l'adresse suivante : [www.ifac.org](http://www.ifac.org).

Au cours des prolifiques réunions de Stockholm, le groupe de référence a pu s'entendre sur les documents de travail portant sur des sujets tels que le mandat des experts participant à des groupes d'étude sur les ISA et les modalités de rapport connexes. De plus, les discussions ont porté sur la collaboration entre les experts et l'IFAC, le secrétariat du projet et le groupe de

## **Réunion au Yémen du Comité directeur et du Comité de la formation de l'ARABOSAI**

L'Organisation centrale de contrôle et de vérification (OCCV) de la République du Yémen a été l'hôte, du 6 au 10 décembre 2004, de la 31<sup>e</sup> réunion du Comité de la formation de l'ARABOSAI et de la 32<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de l'ARABOSAI à Sanaa, capitale du Yémen.

Les dirigeants des ISC et les délégations des pays membres de l'ARABOSAI ont assisté aux réunions et discuté d'un vaste éventail de questions techniques et didactiques. Ils ont passé en revue les activités du Secrétariat et du Comité directeur depuis la dernière rencontre, de même que les futurs plans des commissions et des groupes de travail, et arrêté un certain nombre de décisions et de recommandations. En outre, l'OCCV a organisé des programmes d'activités sociales et culturelles pour rendre le séjour des participants aussi agréable et fructueux que possible.

M. Abdullah Abdullah Al Sanafi, Président de l'OCCV, et les représentants d'autres organismes ont chaleureusement accueilli toutes les délégations et leur ont souhaité un heureux séjour au Yémen.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer par courriel avec l'ARABOSAI, à l'adresse suivante : arabosai@gnet.tn; page Web : www.arabosai.org.

## **Commission des normes de contrôle interne**

La Commission des normes de contrôle interne de l'INTOSAI s'est réunie à Bruxelles, en Belgique, les 10 et 11 février 2004. M. William Dumazy, Premier président de la Cour des comptes de Belgique, a présidé l'événement, auquel ont assisté les représentants de 16 ISC (sur 25 membres).

Comme principal sujet de discussion de la rencontre, la Commission a abordé la mise à jour des Directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne s'appliquant au secteur public. On lui avait confié ce projet à la suite d'une recommandation formulée lors du 17<sup>e</sup> INCOSAI, et durant les deux dernières années, la mise en œuvre de celle-ci a constitué l'axe central des activités de la Commission.

Les membres de la Commission se sont entendus en principe sur l'ébauche révisée des directives, préparée par un de ses groupes de travail. On met la dernière main à cette ébauche qui sera envoyée pour commentaires à tous les membres de l'INTOSAI, après une dernière vérification par les membres de la Commission.

La deuxième question à l'ordre du jour de la réunion était le programme de la Commission de 2005 à 2007. Au cours d'une séance de remue-méninges, tous les membres ont eu l'occasion de formuler leurs propositions. À partir de celles-ci, le Président de la Commission rédige une ébauche de note sur le programme de 2005-2007, qu'il soumettra pour commentaires à tous les membres de la Commission. Un sujet important qui y sera abordé concerne le plan de mise en œuvre des directives mises à jour. Les délégués ont convenu que la Commission a, comme mandat général et permanent, de fournir information et orientation, et qu'elle devrait donc appuyer les ISC dans la mise en œuvre des directives mises à jour, surtout grâce à la diffusion des idées qu'elles contiennent.

La réunion a clôturé avec les festivités marquant le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Commission, qui se sont déroulées à la Chambre des représentants de Belgique. Le Président de la Chambre y a pris part, et les activités et réalisations de la Commission ont été louangées dans des discours de circonstance.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la Commission des normes de contrôle interne par courriel à l'adresse suivante : [InternalControl@ccrek.be](mailto:InternalControl@ccrek.be).

## Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales

Le contrôle d'institutions internationales ayant été l'un des deux thèmes du 17<sup>e</sup> INCOSAI, tenu à Séoul en 2001, le Congrès a établi un groupe de travail ad hoc pour approfondir la question et en faire rapport au 18<sup>e</sup> Congrès de l'INTOSAI, à Budapest en 2004. Elle a confié au groupe le mandat de définir les principes régissant le contrôle d'institutions internationales, d'élaborer un guide de pratiques exemplaires à l'intention des ISC et de préparer une liste d'institutions concernées.

L'ISC de la Norvège a été nommée à la présidence du Groupe, dont les membres sont les ISC de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, de la Corée du Sud, du Danemark, de l'Inde, du Japon, du Népal, du Royaume Uni, de Tuvalu et du Venezuela.



Le Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales s'est réuni à Tokyo en avril 2003.

À ce jour, le Groupe de travail a tenu cinq réunions sous les auspices de différentes ISC participantes. À sa première rencontre, il a préparé un plan de travail qui a été approuvé par le Comité directeur lors de sa 50<sup>e</sup> réunion. Comme le mandat du Groupe de travail est de brève durée, les travaux ont été intensifs et les ISC membres ont préparé et échangé des documents entre les réunions. En outre, chaque ISC membre a compilé une liste des institutions internationales dont son pays fait partie, et ce, afin d'établir la liste complète.

Le Groupe de travail a décidé, pour ses premiers travaux, de s'attacher surtout à définir les principes qui devraient guider le contrôle d'institutions internationales. Après des discussions approfondies, le Groupe est parvenu à un consensus et a fait circuler, aux fins de commentaires, un exposé-sondage du texte proposé (*voir l'encadré de la page suivante*) auprès des ISC. Le Groupe préparera une proposition finale qui sera soumise à l'adoption du 18<sup>e</sup> INCOSAI.

Afin de préparer la liste des institutions internationales, il a d'abord fallu clairement définir celles-ci; le Groupe a convenu d'une définition au début de la démarche. Par la suite, les membres du Groupe ont recueilli des renseignements sur les institutions correspondant à la définition convenue. Ils ont constaté que même si certains renseignements sont diffusés sur Internet, beaucoup d'information liée aux contrôles n'y est pas affichée. Une liste de base sera donc soumise aux ISC au prochain INCOSAI.

**Principes proposés pour le contrôle d'institutions internationales :**

Pour être efficaces, les mécanismes de contrôle des institutions internationales doivent garantir que :

1. toutes les institutions internationales financées ou soutenues au moyen de fonds publics sont contrôlées par les ISC, afin de promouvoir une meilleure gouvernance, transparence et reddition de comptes;

et que le contrôleur externe :

2. exécute le contrôle en toute indépendance;
3. est investi de pouvoirs suffisants pour exécuter le contrôle selon les pratiques exemplaires de contrôle des fonds publics;
4. dispose de ressources adéquates pour exécuter le contrôle;
5. a le droit de faire rapport sur les résultats du contrôle aux États membres concernés par l'intermédiaire de (des) l'organe(s) directeur(s);
6. respecte les normes professionnelles et éthiques pertinentes;
7. est nommé selon un processus ouvert, juste et transparent.

Le Groupe de travail est en train de terminer le Guide des pratiques exemplaires à l'intention des ISC. Le document traitera des principes régissant la mise en place des meilleurs mécanismes de contrôle d'une institution, de la façon dont les ISC peuvent se préparer à s'acquitter de contrôles d'institutions internationales, de l'amorce des échanges avec les autorités nationales en vue de connaître les possibilités de contrôle, et de conseils pratiques sur les contrôles mêmes. Le Groupe de travail veut que le Guide soit assez détaillé pour aider les ISC qui ont peu d'expérience, sinon aucune, du contrôle d'institutions internationales. Le Guide sera présenté au 18<sup>e</sup> Congrès.

En tant qu'institution présidant le Groupe de travail, l'ISC de la Norvège estime que les membres ont travaillé très fort et que le résultat final sera d'excellente qualité. Si les principes proposés sont mis en œuvre dans plus d'institutions internationales, la transparence et la reddition de comptes à l'égard de ce qui constitue, en fait, les fonds publics des pays membres s'en trouveront sensiblement améliorées.

Même si, dans le passé, d'importants travaux ont été réalisés sur le sujet et que des décisions et recommandations ont été prises, il n'y a pas eu de suivi systématique et les incidences ont été limitées. Aussi, il est essentiel que l'INTOSAI et ses membres cherchent le moyen de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail visant les institutions internationales et les autorités nationales qui doivent rendre compte des fonds budgétaires.

À sa prochaine réunion, qui doit avoir lieu en avril 2004, le Groupe de travail parachèvera les documents devant être présentés au Congrès et discutera d'une proposition sur les moyens de promouvoir les principes qu'il a établis et d'augmenter le nombre d'institutions internationales vérifiées par des ISC.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez la page d'accueil temporaire du Groupe de travail, qui se trouve à la rubrique « International Activities » de la version anglaise de la page d'accueil de l'ISC de Norvège ([www.riksrevisjonen.no](http://www.riksrevisjonen.no)). Les principes sont affichés dans les cinq langues de travail de l'INTOSAI.



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>.

## **L'OLACEFS participe à un contrôle pilote de la dette publique**

Dans le cadre du programme de coopération entre l'IDI et la Commission de la dette publique de l'INTOSAI, un contrôle pilote de la dette publique a été effectué en février 2004. L'ISC du Venezuela a demandé aux champions de la dette publique de l'OLACEFS qui avaient participé à un programme de formation en 2003 d'aider les vérificateurs de son pays à effectuer un contrôle pilote. Ce contrôle, qui a duré trois semaines, a été effectué dans les bureaux du ministère du Trésor. Il avait pour grands objectifs de mettre à l'épreuve la méthode appliquée pour contrôler la dette publique et d'améliorer la qualité du cours sur le contrôle de la dette publique donné par le passé. L'expérience acquise sera mise à profit lors d'un atelier de deux semaines sur le contrôle de la dette publique qui sera donné en République dominicaine, du 26 avril au 7 mai 2004.

## **Détection de la fraude et de la corruption : le point de vue africain**

Une réunion a eu lieu en Afrique du Sud du 9 au 13 février 2004 afin de terminer la conception et l'élaboration d'un atelier de cinq jours sur la détection de la fraude et de la corruption. Un certain nombre de participants de l'Afrique anglophone ont assisté à cette réunion, tout comme un expert en la matière du Bureau du vérificateur général du Canada. Les formateurs ont donné à nouveau l'atelier en Afrique du Sud du 22 au 26 mars 2004.

## **Mise à jour de la phase II du Programme de formation à long terme de l'EUROSAI**

Un Atelier sur l'orientation de programme et l'évaluation des compétences a eu lieu à Moscou, en Russie, du 23 au 27 février 2004. Cet atelier, donné en anglais et en russe, visait surtout à sélectionner des candidats de 19 pays de l'Europe de l'Est, des Balkans et de l'Asie centrale en vue de participer à la deuxième phase du Programme de formation à long terme de l'IDI/EUROSAI. Grâce à des entrevues, à des activités en groupe et à des exposés individuels, l'équipe de formateurs a été en mesure d'évaluer les compétences linguistiques des participants ainsi que leur potentiel à devenir de bons formateurs. C'est la première fois que l'IDI a recours à ce genre d'atelier et elle espère obtenir des résultats positifs en ce qui a trait à la qualité des expériences d'apprentissage des participants au cours de la deuxième phase du Programme de formation à long terme de l'IDI/EUROSAI.

## **Projet de vérification environnementale du GTVE et de l'IDI**

Le deuxième atelier sur la vérification environnementale a eu lieu à Nairobi, au Kenya, du 16 au 27 février. Trente participants, surtout des ISC membres de l'AFROSAI anglophone, ont assisté à cet atelier, qui est l'aboutissement d'une collaboration entre l'IDI et le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI. Six formateurs – des ISC des Îles Cook, de la Hongrie, de la Papouasie-Nouvelle Guinée, des Philippines et du Zimbabwe – ont donné cet atelier, avec le concours d'experts en vérification environnementale des ISC du Canada et de l'Afrique du Sud.



Les participants réalisent une simulation d'entrevue avec un représentant de l'entité vérifiée lors de l'Atelier sur la vérification environnementale au Kenya.

L'atelier, qui a duré dix jours, visait à transférer des connaissances dans le domaine de la vérification environnementale, ainsi que des savoir-faire. Les participants étaient tenus de préparer des projets de vérification environnementale qui devaient être soumis à leurs supérieurs à leur retour. Une version finale de la documentation de l'atelier sera mise à la disposition des participants et de leur ISC sur cédérom plus tard en 2004. Elle sera aussi intégrée à l'annuaire international de l'IDI pour les cours de formation, sur le site Web de l'IDI.

### **Communiquer avec l'IDI**

Si vous voulez discuter des questions exposées dans la présente rubrique des Nouvelles de l'IDI, composez le +47 22 24 13 49 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : [idi@idi.no](mailto:idi@idi.no)

# Evénements de l'INTOSAI en 2004

## Avril

19-23 17<sup>e</sup> Séminaire  
ONU/INTOSAI  
Vienne, Autriche

26-  
4 juin 2<sup>e</sup> phase de l'Atelier sur la  
conception et  
l'élaboration de cours de  
l'EUROSAI  
Sofia, Bulgarie

## Mai

4 Réunion de l'ARABOSAI  
Amman, Jordanie

24-28 Assemblée de la SPASAI  
Apia, Samoa

30-  
2 juin Groupe de travail sur la  
vérification  
environnementale et  
Congrès international sur  
la vérification  
environnementale  
Brasilia, Brésil

## Juin

21-22 Réunion extraordinaire  
du Comité directeur de  
l'INTOSAI  
Vienne, Autriche

28-30 Réunion du Groupe de  
travail des TI de  
l'EUROSAI  
Berne, Suisse

AD Commission de la dette  
publique  
Moscou, Russie

## Juillet

## Août

## Septembre

## Octobre

10-16 18<sup>e</sup> INCOSAI  
Budapest, Hongrie

## Novembre

16-18 Assemblée de  
l'OLACEFS  
Buenos Aires, Argentine

## Décembre

## Janvier 2005

30-  
2 fév. 19<sup>e</sup> Conférence des  
vérificateurs généraux  
du Commonwealth  
Wellington, Nouvelle-  
Zélande

## Février

## Mars

**N.D.L.R. :** Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.